N° 351. — Troisième année. — 15 c. à Lyon. — ÉDITION DU MATIN — Au dehors 20 c. — Mardi 23 Décembre 1873.

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63. — Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RÉDACTION — 76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76

ANNONCES ANGLAISES — 30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Trois mois :	Six mois :	Un an :
Ville de Lyon	10 fr.	20 fr.	40 fr.
Département du Rhône	11 fr.	22 fr.	44 fr.
Départem. limitrophes	12 fr.	23 fr.	46 fr.
Autres départements	13 fr.	25 fr.	48 fr.

Pour l'Etranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS partent des 1er et 16 de chaque mois.

Gérant : C. GUICHARD — Imprimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance ; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

Lyon, le 22 Décembre

La politique à la fois arbitraire et violente employée par M. de Bismarck contre les catholiques commence à inspirer dans l'Europe entière les plus vives préoccupations. Les esprits réfléchis se demandent quelle sera la fin de cette lutte que le chancelier de l'empire allemand a provoquée et l'on commence à douter qu'il en sorte vainqueur. Il a bien pu obtenir contre les évêques et le clergé catholique des lois spéciales, il a pu largement user contre les adversaires de sa despotique domination des mesures les plus oppressives, lorsqu'il a vu que l'intimidation restait sans effet, il est encore loin du but qu'il se propose d'atteindre. Toute sa violence vient se briser contre la fermeté et la patience inébranlable que lui opposent les catholiques. Il est entré dans cette voie fatale des répressions sans merci qui conduit toujours à leur perte les pouvoirs excessifs et obstinés. Chaque coup qu'il frappe fait naître des résistances nouvelles et le moment n'est peut-être pas éloigné où il devra renoncer à voir se réaliser le rêve de sa colossale ambition.

C'est chose commode et qui facilite singulièrement le gouvernement que ces lois spéciales et de circonstance dont il est aujourd'hui de mode en Prusse et ailleurs de faire usage en toute occasion. Elles tranchent aisément les cas les plus difficiles et donnent les apparences de la justice aux actes les plus arbitraires. Mais par elles on ne peut rien résoudre et les avantages immédiats qu'elles semblent fournir dans certaines situations sont bientôt annulés par les embarras qu'elles font naître sous les pas de ceux qui en abusent. C'est ce dont M. de Bismarck doit commencer, sans doute, à se rendre compte. Cette lutte qu'il a engagée, comment se terminera-t-elle et quel profit espère-t-il aujourd'hui en retirer?

Le succès de son entreprise paraît devenir chaque jour plus problématique, c'est du moins ce que constate le *Times* dans un article où sont exposés les dangers que fait courir au nouvel empire allemand la politique du prince chancelier. Les termes par lesquels la feuille anglaise signale les embarras au-devant desquels M. de Bismarck s'est précipité méritent d'être reproduits :

Il semble, dit le *Times*, que le gouvernement allemand n'a point prévu les conséquences fatales de la nouvelle loi. Voilà l'organisation de l'Eglise catholique romaine en Prusse plus que compromise. Déjà, plusieurs centaines d'églises sont privées de leur pasteur respectif par suite des nominations faites par les évêques et qui n'ont point été confirmées par le gouvernement. Avant peu d'années, les évêques nommés refusant le serment et l'Etat refusant de ratifier leur élection, les contrées catholiques, en Allemagne, se trouveront en interdit.

Cette perspective est effrayante : il faut croire que le gouvernement prussien sait dans quelle route difficile il s'engage. Comment sortir de l'impasse? Le pape adhérera-t-il aux exigences de l'Etat ? On ne peut le supposer. Prononcera-t-il l'interdiction ? Comment la suppléer? Suppose-t-on que les masses consentiront à se passer du culte religieux?

Cette « perspective effrayante » que signale le journal anglais, M. de Bismarck peut à présent la contempler à l'aise, et voir où le conduisent ses persécutions contre le clergé catholique. Après avoir rétabli l'unité politique, il eût voulu fonder l'unité religieuse de l'empire allemand, mais chaque jour rend moins présumable la réalisation d'un pareil projet. Il n'y arrivera pas plus par la violence que par la ruse et ce que put faire Henri VIII de l'Angleterre au XVIe siècle, M. de Bismarck ne le pourra de l'Allemagne au XIXe.

Il se brisera contre cette puissance d'inertie que lui opposent les catholiques et le résultat définitif de sa politique sera d'avoir rendu inévitable cette irréparable rupture avec Rome, que le *Times* considère comme imminente. Il est naturel qu'il répugne à M. de Bismarck d'assumer la responsabilité de cette situation redoutable : il l'a pourtant toute entière. Il lui est interdit de s'en dégager. Vainement il tenterait de masquer sous des apparences spécieuses les vrais mobiles qui l'ont déterminé dans son entreprise, tout le monde aujourd'hui les connaît trop bien pour ajouter la moindre créance aux explications apologétiques de ses journaux.

INFORMATIONS POLITIQUES

On écrit de Versailles, le 21 décembre, à la *Correspondance républicaine* :

La conviction générale, surtout dans les sphères gouvernementales, est que le ministère actuel ne se tient pas debout et qu'il est absolument nécessaire de le consolider au plus vite si l'on ne veut pas qu'il sombre.

Chacun reconnaît qu'il est composé d'éléments opposés les uns aux autres, et un journal comptait hier que les collaborateurs de M. de Broglie appartenaient au moins à trois partis distincts :

L'un travaille pour la présidence du maréchal Mac-Mahon avec le titre de président de la République, l'autre pour établir une république définitive, un troisième voudrait le septennat sans épithète.

Le premier est représenté par M. le duc de Broglie, le second par MM. de Fourtou, Deseilligny, duc Decazes, le troisième par M. de Larcy.

Le moment ne saurait tarder où l'un des trois l'emportera sur les deux autres. M. le président de la République a les plus vives sympathies pour M. le duc Decazes qui jouit d'une grande influence sur les hommes modérés de l'Assemblée.

Ce n'est pas un mystère pour personne qu'il y a rivalité entre M. de Broglie et M. Decazes, et il est probable que dans un temps donné le dernier l'emportera.

Quand? Bientôt peut-être, car M. le duc d'Audiffret-Pasquier brûle d'envie d'arriver au pouvoir et, sachant qu'il ne peut faire partie d'un ministère dans lequel il y a des bonapartistes, il s'en est pris directement à M. Magne, ministre des finances.

M. Magne est fatigué, mécontent, très-désireux de donner sa démission. L'opposition qui lui est faite pour les impôts nouveaux l'irrite beaucoup, et il est probable que les deux échecs que M. Lefébure a subis hier ne l'auront pas mis en meilleure disposition.

On lit dans la *Semaine financière* :

La discussion du budget se poursuit sans incident notable. On a voté à l'heure présente les dépenses de six ministères : les affaires étrangères, l'instruction publique, les travaux, le commerce, la justice, la marine et la guerre.

Au cours de la discussion de ce dernier ministère, on est venu demander l'urgence pour la discussion du projet de loi relatif à la nomination des maires, et le gouvernement s'est associé à cette demande. L'urgence a été votée.

La discussion viendra à l'ordre du jour immédiatement après le vote général des dépenses et des recettes, et avant le vote des nouveaux impôts débattus. C'est là assurément un contre-temps fâcheux. Il était du plus grand intérêt que les nouveaux impôts fussent votés avant la fin de l'exercice. C'était le seul moyen d'éviter les mécomptes dans le recouvrement.

On est dès aujourd'hui d'accord sur 120 millions de taxes à établir ; il resterait encore 25 à 30 millions sur lesquels l'entente est à faire. Chaque jour de retard amènera pour le Trésor une perte réelle. L'équilibre du budget, si péniblement obtenu, est remis en question.

La commission du budget et le gouvernement seront probablement dans la nécessité de demander avant la fin de l'année le vote de 3 douzièmes provisoires.

On lit dans le *Bien public* :

La commission des lois constitutionnelles semble vouloir hâter son travail. Cela nous étonne et nous réjouit. On nous assure que le maréchal de Mac-Mahon ne serait pas étranger à cette résolution inattendue. Le maréchal se serait montré surpris du peu d'empressement qu'on mettait à organiser ses pouvoirs.

Le *Gaulois* publie la nouvelle suivante :

Nous croyons savoir que le gouvernement, aussitôt que la loi sur la presse sera votée, accordera plusieurs autorisations de journaux.

Depuis le 24 mai, pas une seule n'a été donnée, malgré les nombreuses demandes pendantes au ministère.

Parmi ces demandes, les journaux de couleur républicaine, si nous sommes bien informés, sont en majorité.

Le *Gaulois* se trompe quand il dit que depuis le 24 mai, aucune autorisation n'a été donnée. A Lyon, par exemple, une exception a été faite à cette règle, et ce n'est pas en faveur d'un journal républicain, naturellement.

On lit dans le *Rappel*:

Une demande d'interpellation va être déposée au sujet de la convention conclue entre les ministres des beaux-arts, des travaux publics et des finances, avec M. Rouher, représentant de l'ex-impératrice, au sujet de la restitution à la succession de Napoléon III des derniers objets provenant de la liquidation de la liste civile.

Cette convention est exécutoire à partir du 1er janvier 1874, sans que la ratification de l'Assemblée soit nécessaire. On ne demandera l'approbation de la Chambre que pour l'allocation à l'ex-impératrice, d'une somme de 2,800,000 fr.

Or, la commission du budget avait, paraît-il, manifesté son étonnement de ce que de pareilles clauses aient pu être consenties par les ministres sans l'aveu de la Chambre. Le ministère a passé outre. C'est pour éclaircir cette question qu'une demande d'interpellation serait déposée.

On écrit de Paris :

La commission des services administratifs a entendu hier le ministre des affaires étrangères et M. Em. Arago. Il s'agissait de savoir s'il y avait lieu de procéder à la réunion du service commercial et du service politique des affaires étrangères.

M. le ministre a déclaré que, sauf certaines difficultés d'application, il ne s'opposait pas à l'adoption du principe de la réunion.

La commission a donc admis ce principe, renvoyant à sa prochaine séance l'examen des points de détail.

M. Em. Arago a été nommé rapporteur.

Le *Moniteur universel* croit savoir qu'il n'y a rien de fondé dans le bruit répandu par plusieurs journaux que le gouvernement français aurait décidé de supprimer la formalité du passeport pour les relations entre la France et la Suisse.

On lit dans le *Gaulois* :

M. Lanfrey étant de retour, notre nouvel ambassadeur à Berne, M. de Chaudordy doit quitter Paris demain lundi pour gagner son poste.

Il paraît que sa nomination a donné lieu à quelques critiques assez vives au ministère des affaires étrangères ; M. de Chaudordy n'était que ministre plénipotentiaire de 2e classe ; en l'envoyant en qualité d'ambassadeur, on a donc sauté à pieds joints sur les règlements.

— Pas du tout, répond M. de Broglie, j'ai nommé ambassadeur, non pas le ministre plénipotentiaire, mais le député.

C'est sophistique, mais que dire à cela !

Le *Vaterland*, organe du conseil d'Etat de Lucerne revient sur la décision prise par le conseil fédéral suisse relativement à la nonciature. Tout en reconnaissant qu'il y a certainement quelque chose d'inaccoutumé dans ce fait que le conseil fédéral réponde à l'encyclique par une note et une action diplomatique, il justifie ce procédé par un raisonnement assez subtil et qui ne manquera pas d'intéresser :

Un mandement ecclésiastique, dit-il, doit avant tout dire la vérité, mais la forme dans laquelle on la dit doit aussi être telle qu'elle puisse mettre un simple particulier à l'abri d'un procès de presse.

Au point de vue du droit commun, selon lequel les mandements ecclésiastiques doivent être traités dans les pays protestants ou mixtes, ce n'est pas un latin cicéronien, mais la circonspection dans les termes employés, qui peut seule détourner les conséquences liées naturellement à l'énonciation de vérités désagréables.

Si un particulier soumis à la juridiction du pays exprimait son opinion au sujet de décisions de la Confédération ou des cantons dans les termes de l'Encyclique, sans aucun doute il serait l'objet d'une poursuite pour injures, et cela sans qu'il fût tenu compte de la question de savoir si, au fond, il a tort ou raison. Or, maintenant, comme le Conseil fédéral ne pouvait citer devant les tribunaux le rédacteur de l'Encyclique, il s'en est pris à son représentant, et comme celui-ci est au bénéfice de l'exterritorialité par sa position diplomatique, il a déclaré qu'il ne reconnaîtrait plus désormais cette position.

Cet article du *Vaterland* est signé de l'initiale S., et le *Journal de Genève* croit qu'il émane de la plume de M. le conseiller d'Etat Ph. A. Segesser.

La Chambre des députés d'Italie s'est ajournée au 20 janvier, après avoir voté le budget des travaux publics.

Le Sénat belge a suspendu ses séances jusqu'à convocation ultérieure.

On télégraphie de Berlin, 20 décembre, soir :

Le gouvernement pousse activement les préparatifs à bord du navire cuirassé le *Kronprinz* et de la corvette *Augusta* qui doivent aller défendre les intérêts allemands contre les Espagnols de Manille.

On sait que ces derniers ont capturé un vaisseau de la marine marchande allemande et qu'ils refusent de le rendre.

La chambre des députés de Prusse a terminé la seconde délibération sur le projet concernant le mariage civil, qui a été adopté avec des modifications sans importance. La Chambre s'est ajournée jusqu'au 12 janvier.

Il est probable que, une fois le mariage civil obligatoire introduit en Prusse, le parti national-libéral en demandera l'application à toute l'Allemagne.

Le conseil fédéral ayant adopté la proposition Lasker, relative à l'unification du droit civil, la généralisation de la mesure n'impliquerait pas une modification de la constitution ; ce ne serait que la conséquence de l'unification du droit.

M. G. de La Rochette, député de la Loire-Inférieure et confident du comte de Chambord, a repris sa bonne plume. Il répond aux membres du comité de rédaction du journal l'*Ordre et la Liberté*, de Caen. Cette réponse, que nous trouvons aujourd'hui à la première page de l'*Union*, nous révèle les sentiments et les projets de l'extrême dtoite.

Ces sentiments ne sont pas ceux d'une grande sympathie pour le gouvernement actuel et M. de La Rochette dit de bien dures vérités au ministère.

L'honorable député ne pouvait se dispenser d'agiter le spectre de la révolution sociale et c'est par là qu'il débute.

« Il existe, dit-il, dans les bas-fonds de la société et dans les profondeurs du suffrage universel toute une masse de citoyens sans foi religieuse, sans morale, n'ayant que des envies, des haines, des préjugés et ne rêvant que les jouissances et les satisfactions matérielles. »

Ces masses, qui menacent de nous engloutir,

« il faut les convertir ou les combattre. Le Roi les convertirait, parce qu'il est le respect de la paix, la confiance, le travail, le crédit, la sécurité, et qu'il tiendrait une place que nul n'oserait ambitionner.

« Le Roi leur rendrait la morale, parce qu'il serait lui-même la morale vivante de la justice et du droit. »

M. de La Rochette est convaincu qu'il n'est pas plus difficile de guérir la lèpre socialiste que les écrouelles, et il regrette amèrement que l'Assemblée n'ait pas appelé le royal guérisseur. A défaut du remède souverain, il a fallu recourir à un traitement plus humain et moins efficace, il a fallu donner à la France « le régime du sabre et la dictature d'un soldat. »

L'extrême droite s'est résignée à proroger les pouvoirs du maréchal avec une tristesse qu'elle n'a pas pris la peine de dissimuler.

« Nous avons voté la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon. Nous l'avons fait avec douleur, mais avec une entière confiance dans sa loyauté et dans son honneur, et avec la conviction profonde qu'il ne fera jamais obstacle aux désirs du pays, quand ces désirs seront légalement exprimés. »

M. de La Rochette ne cherche pas à flatter le maréchal ; il avoue qu'il lui a été bien douloureux de voter les sept ans de présidence. Mais le chagrin de son âme l'a troublé au point de lui faire oublier le sens ordinaire des mots. Il est, nous dit-il, profondément convaincu qu'il ne sera jamais fait obstacle aux désirs du pays « quand ces désirs seront légalement exprimés ». Les dernières élections ont exprimé aussi légalement que possible les désirs du pays, et c'est précisément à ces désirs que M. de La Rochette et ses amis entendent résister par tous les moyens.

Ce que l'honorable épistolier voulait écrire, sans aucun doute, c'est qu'il y aurait lieu d'écouter les désirs du pays, quand ces désirs lui paraîtraient légitimes, c'est-à-dire quand ils seraient conformes aux siens.

Le député de la Loire-Inférieure constate ensuite que la France est actuellement placée sous l'influence du centre droit. Il se demande où ceux qui la gouvernent veulent la conduire, et la seule chose qui lui semble bien claire pour le moment, c'est qu'ils prennent « le régime et les lois de l'empire, sans l'empereur. »

Il nous fait connaître ensuite la conduite qu'il tiendra le jour où viendra la discussion des lois constitutionnelles.

« Ce que je crois pouvoir vous affirmer, c'est que la République ne sera pas organisée sans que sa proclamation préalable ait été soumise à l'Assemblée. Un grand pays comme la France ne peut pas permettre qu'on escamote ainsi ses destinées.

« Ce que je puis affirmer, c'est qu'avant la discussion des lois constitutionnelles, l'Assemblée sera mise en demeure de choisir entre la république et la monarchie. »

Voilà qui est net. Il ne sera pas permis à la Chambre d'éluder plus longtemps la difficulté qu'elle-même s'est condamnée à résoudre en affirmant si souvent son pouvoir constituant, et si, ne pouvant pas faire la monarchie, elle ne voulait pas faire la république, « elle tomberait dans le ridicule et serait la risée du monde. »

C'est M. de la Rochette lui-même qui nous le déclare, sans croire manquer au respect qu'il doit à ses collègues.

COURRIER DE PARIS

Correspondance particulière du *Journal de Lyon*.

Dimanche 21 décembre.

Je sors du concert populaire du Cirque d'hiver dont le programme se terminait par des fragments des *Maîtres chanteurs* de Richard Wagner. La musique de ce compositeur allemand, qui n'avait jamais manqué de soulever jusqu'à présent force sifflets, a été écoutée tranquillement cette fois. Les sifflets ne se sont donné carrière qu'à la sortie, et encore étaient-ils couverts par les applaudissements; non peut-être que la salle contînt beaucoup de fanatiques de Wagner; mais l'on a fini par comprendre le ridicule de ces protestations.

Une des curiosités de la journée est la lettre de M. de la Rochette à un journal légitimiste de Caen. Vous remarquerez le ton de résignation quelque peu amère qui y règne à l'adresse du centre droit. M. de la Rochette déclare qu'il ne sait pas ce que le centre droit, aujourd'hui tout puissant, a l'intention de faire ; mais si son dossier est d'organiser subrepticement la république comme M. Thiers voulait le faire, il n'y réussira pas.

On sait que le maréchal Mac-Mahon presse l'élaboration des lois constitutionnelles, et M. de la Rochette estime que la discussion de ces lois n'aura pas lieu sans que la question de république ou de monarchie soit de nouveau posée.

Qu'arrivera-t-il alors ? Le centre droit donnera-t-il son concours à la gauche pour inscrire décidément le nom de la république au frontispice de nos institutions ? On peut l'espérer, mais il est difficile de le croire.

Le centre droit réussira-t-il, au contraire, à détacher du centre gauche assez de voix pour former une majorité orléaniste ? C'est encore plus douteux, surtout si la droite se tient ferme ?

M. de La Rochette déclare cependant que l'Assemblée doit faire quelque chose si elle ne veut pas se déconsidérer tout à fait. Que veut-il donc ? mon Dieu ! Il ne serait pas impossible qu'il se rallîât à la république en désespoir de cause. Les légitimistes purs aimeraient mieux cette solution que celle de la monarchie d'Orléans, et l'on peut s'expliquer ainsi les sacrifices auxquels l'auteur de la lettre parle de se résigner encore.

Il y a cependant à l'extrême droite une petite phalange qui continue à compter sur je ne sais quel miracle. M. de Cazenove de Pradines, l'ami particulier du comte de Chambord, frappait dernièrement sur l'épaule de M. Bethmont en lui disant : « Prenez patience, mon cher Bethmont, nous vous donnerons la monarchie, et vous finirez par reconnaître qu'elle peut seule sauver la France. »

J'ignore si la monarchie nous arrachera du jour au lendemain à un cataclysme ; mais ce que tout le monde voit, c'est que ces incertitudes nous perdent en détail. Le commerce de Paris traverse vraiment une crise terrible. Un grand industriel qui occupe ordinairement huit cents ouvriers, n'en a plus que deux cents aujourd'hui, et encore ne travaillent-ils pas toute la journée.

C'est de sa bouche même que je le tiens, et il me serait aisé de vous le nommer ; mais il ne le désire pas, et je me tairai même sur son genre d'industrie parce qu'un homme qui peut occuper huit cents ouvriers n'est pas commun dans n'importe quelle partie, et sur cette seule indication on l'aurait bien vite reconnu.

Cette stagnation est d'ailleurs universelle, et n'en est que plus funeste. L'état calamiteux de toutes les places a réagi sur la nôtre, et il n'y a guère de gens qui n'aient dans leurs relations des familles très-rudement atteintes par les sinistres financiers de l'étranger. Ajoutez-y un manque de confiance qu'on ne peut maîtriser, et vous aurez le croquis de la situation.

Je ne sais pourquoi je vous écris cela. Qui peut mieux le savoir que les habitants de Lyon ! Un commerçant me disait : « Nous avons bien de l'ouvrage ; mais quand le travail ne fait pas d'entreprise à long terme, on peut dire qu'il ne va pas ; ce serait à nous à nous lancer, et peut-être n'y perdrions-nous pas ; mais nous n'osons pas ; la confiance nous manque. »

Heureusement que l'hiver est clément jusqu'ici. Les gens qui peuvent rester dans de bons appartements bien chauffés ou circuler avec un paletot de fourrures trouveront que le temps doux et brumeux que nous avons n'est pas sain ; c'est possible ; mais les misérables qui grelotteraient dans des mansardes par dix degrés de froid aiment mieux sans doute s'en tenir aux huit à dix degrés que nous avons au-dessus de zéro.

La Chambre continue d'éplucher le budget des dépenses. Que sera-ce quand nous en serons au budget des recettes ? Chacun apportera son impôt, impôt frappé sur le voisin, bien entendu, et dont le voisin, naturellement, ne voudra pas.

Les journaux, comme vous savez, sont très-menacés ; car on ne leur tiendra peut-être pas compte de ce qu'ils paient déjà sur le papier, et on parle de rétablir le timbre en leur faveur.

Le timbre, soit ; mais dans quelle proportion ?

Si c'est cinq centimes par numéro, il n'y a rien de plus inique. Songez que c'est 500 fr. par jour pour un journal qui tire à dix mille. Le *Figaro* qui tire à 60,000 paierait 3,000 fr., plus d'un million par an. Est-ce juste ?

Le ministère actuel s'épuise à forger des grilles pour mettre en cage l'esprit public. Loi sur la presse, loi sur la librairie, loi des maires, loi électorale. L'esprit public ne vaut pas grand'chose. Mais tout cela le changera-t-il ? J'en doute. En tout cas, il est triste qu'une nation ne puisse vivre que dans la licence ou avec le bâillon sur la bouche.

Pour en revenir aux impôts, il y en a un qui a beaucoup de partisans. C'est celui qui repose sur la révision cadastrale. Beaucoup de terres ont, dit-on, changé de valeur et de nature dans ces dernières années, et l'on pourrait trouver dans cette révision la source d'un revenu de 50 à 60 millions. Mais que dirait la propriété foncière ?

D'ailleurs, il faudrait plusieurs années pour établir cette nouvelle base d'impôts. Aussi les financiers qui croient médiocrement à l'équilibre du budget, et qui savent que nous ne sommes pas au bout de nos besoins, les financiers croient qu'un nouvel emprunt est inévitable. Il aurait peut-être été annoncé déjà, sans l'état des principales places de l'Europe.

La validation de l'élection du général Saussier a mis la discorde au camp bonapartiste. M. Eschassériaux, qui soutenait n'avoir autorisé aucune manœuvre, a vu mettre sous ses yeux par M. Argence l'autorisation d'afficher la dépêche envoyée par lui après le vote de l'urgence sur la loi Philippoteaux.

Les partisans du général Saussier ont riposté de la même façon. Aussi la commission chargée d'examiner l'élection a renvoyé les parties dos à dos, et décidé que dans tous les cas cette élection était valable. Onze membres seulement ont voté contre les conclusions du rapport de M. Ducarre, mais plutôt par mauvaise humeur que par aucune raison sérieuse.

Vous n'êtes pas sans savoir combien on s'est préoccupé, dans le monde littéraire, de connaître le nom de la femme à qui Mérimée a adressé ses *Lettres à une inconnue*. Bien des hypothèses ont été faites. On a cru à une dame des environs de Grenoble, puis à Mme B. de B.

Enfin, on a le mot de l'énigme. C'est Mlle Jenny d'Aquin, de Boulogne-sur-Mer, qui est maintenant assez âgée. Ce nom m'a été dit hier soir et certifié par un futur académicien qui ne m'a pas recommandé le secret. N.

LETTRE D'ITALIE

(Correspondance particulière du *Journal de Lyon*.)

Rome, 19 décembre 1873.

En attendant que l'on se mette sérieusement en mesure de réorganiser notre armée et notre marine sur le triste état desquels les rapports des ministres compétents nous ont récemment renseignés d'une façon si douloureuse, la Chambre va avoir à s'occuper d'un projet d'une importance considérable : il s'agit de l'instruction obligatoire.

Parmi les nations de race latine, l'Italie a été la première à se prononcer, il y a bientôt quinze ans, en faveur de l'instruction obligatoire, qui, ainsi que vous avez eu le malheur d'en juger à vos dépens, a produit en Allemagne de si brillants résultats.

Mais une chose est d'inscrire un principe dans une loi, autre chose de le faire passer dans les mœurs et dans les faits, surtout au milieu des difficultés politiques et financières que la péninsule a eu à surmonter. Et faute d'écoles, faute d'un personnel enseignant suffisant, faute de bonne volonté de la part des intéressés, la loi du 13 novembre 1859 était restée à peu près lettre morte, lorsque l'année dernière le ministre de l'instruction publique se décida à aviser aux moyens de la rendre exécutable.

Le projet préparé dans ce but se bornait à donner aux communes déjà en possession d'écoles, un recours légal contre les pères de famille oublieux de leurs devoirs, et à provoquer la création d'écoles dans les communes où il n'en existait pas, en assignant de droit à la première catégorie de chaque classe lors de la levée annuelle, les jeunes gens ne sachant ni lire ni écrire. Malgré son insuffisance notoire, ce projet allait être voté, sur les conclusions favorables de la commission, lorsque le nouveau ministre, M. Scialoja lui en substitua un qui va être discuté cette semaine.

En voici les principales dispositions :

Dans un délai de trois ans, toutes les communes du royaume devront avoir ouvert les écoles élémentaires nécessaires et avoir assigné aux maîtres et maîtresses un salaire variant selon la classe de 700 à 600 francs.

Les pères ou tuteurs qui, sans faire instruire leurs enfants ou pupilles à domicile ou dans les écoles privées, ne les auront pas envoyés aux écoles publiques, seront passibles d'une amende de 2 à 10 francs, amende qui sera également applicable en cas d'absence non motivée de plus de cinq jours par mois et de plus de dix jours par six mois.

Une année à partir du jour où la présente loi sera devenue obligatoire, aucun citoyen s'il ne sait lire et écrire ne pourra être nommé à aucun poste ou emploi rétribué par l'Etat, la province ou la commune.

Et après trois années écoulées, quiconque, à l'occasion de la levée, ne saura pas lire et écrire, sera compris dans la première catégorie, quel que soit le numéro qui lui aura été attribué par le sort.

Tel est le projet qui va être discuté cette semaine à moins que la Chambre, comme il en est question, ne se proroge jusqu'au 20 janvier ; la commission l'a adopté, il n'est pas douteux qu'il ne soit voté à une grande majorité, le désaccord entre le ministre et la commission ne portant que sur la facon dont seront créées les ressources des communes pour subvenir à cette dépense relativement considérable.

Si cette loi ne nous fait pas de l'argent, du moins nous fera-t-elle des hommes ; elle peut d'ailleurs être considérée comme le corrolaire de la loi électorale, prise en considération le 16 par la presque unanimité de la Chambre, et dont l'article 1er est ainsi conçu : « Sont électeurs tous les Italiens domiciliés dans l'Etat, qui ont accompli leur vingt et unième année et *savent lire et écrire*.

Je dois ajouter, pour être dans le vrai, que cette obligation de savoir lire et écrire pour jouir de ses droits d'électeur resterait sans efficacité sans la loi sur l'instruction obligatoire ; car, dans notre malheureux pays, où à peine un cinquième des citoyens a le droit de voter, les électeurs sont d'une apathie qui n'est guère comparable qu'à celle des députés, et il faudra sans doute encore beaucoup de temps pour inculquer au pays la conscience de ses devoirs politiques.

Ici, on ne se fait guère nommer député que pour jouir de la franchise postale et profiter des permis de circulation sur tous les chemins de fer de l'Etat que donnent les fonctions parlementaires.

Il y a là un abus auquel d'ailleurs le gouvernement va prochainement remédier.

La franchise postale qui n'existe pour les membres du Parlement ni en France, ni en Angleterre, ni en Belgique et qui a été abolie aux Etats-Unis le 31 janvier de cette année, est à la veille d'être supprimée en Italie.

Un projet de loi dans ce sens a été déposé par le ministre des finances, limitant désormais la franchise au roi et au Saint-Père.

Pour les correspondances du gouvernement, de la Chambre ou du sénat, il sera créé des timbres-poste spéciaux fournis par le ministère des finances et le montant de la somme employée à cet objet figurera aux budgets des diverses administrations.

Du rapport qui précède les articles de la future loi, il résulte que, de 1862 à 1872, les correspondances privées ont atteint le chiffre de 891,144,627 et les correspondances jouissant de la franchise celui de 325,896,676 et que le poids de celles-ci dépassait ordinairement de cinq à dix fois le poids des premières.

La réforme projetée donnerait, assure-t-on, 2 millions par an ; si ce n'est pas là une grande ressource, du moins faut-il convenir que la réforme est par elle-même éminemment morale.

Parmi les futurs impôts qui préoccupent l'opinion, il faut en signaler un, très-moral aussi

…gardé comme inférieure à Versailles, en ce …oment plus que jamais; cette ville est d'ail…eurs pour les préfets d'aujourd'hui une sorte …'avant-coureur de la retraite. Exemple, M. …uiol, qui y est venu de Nantes, et qu'on …envoie à présent avec la formule « appelé à d'autres fonctions. »

Il est vrai qu'on a promis à M. de Chambon …de le porter prochainement au grade supé…rieur de la Légion d'honneur. Elle est l'ap…point des échanges qui se font entre fonction…naires. Et l'on veut rendre du prestige à l'or…dre! Je ne m'étonne, pour moi, que d'une …chose, c'est de voir des gens méritants y te…nir encore.

Le préfet de la Nièvre vient d'interdire dans …son département certains almanachs dans les…quels l'odieux le dispute à la sottise. Vous …avez ce qu'on est capable d'écrire et de lire …dans ce beau pays de France. Il s'agit ici des …biographies apologétiques des criminels de la …Commune.

Le préfet de la Nièvre a bien raison d'em…pêcher quelques obscurs meurt-de-faim de …province d'empoisonner les campagnes de leurs …rapsodies coupables ou niaises. Mais quand …donc le gouvernement prendra-t-il aussi des …mesures contre d'autres rapsodies non moins …niaises et aussi coupables de certains écrivains …du soi-disant ordre moral.

Il faut dire les choses comme elles sont. Ni …le *Rappel* ni le *Corsaire* ne m'inspirent de ten…dresse, et, s'il dépendait de ma seule volonté …de les supprimer à tout jamais, ils ne vivraient …pas longtemps. Mais il n'y a rien chez eux de …comparable à ce qu'on voit dans le *Gaulois*, …*Paris-Journal* et autres *Figaros*.

C'est là que s'étalent toutes les végétations …malsaines qui nous rongent, et, ce qu'il y a de …pis, ce n'est pas que cette littérature empreinte …de gâtisme puisse se produire, mais c'est …qu'elle ne soulève le cœur de personne. Ce …qu'on appelle les classes dirigeantes, les hon…nêtes gens comme les nomme le *Figaro*, se …nourrissent des productions d'une bande de …petits-ruisseaux littéraires qui devraient auner …la flanelle dans un comptoir ou que Napo…léon Ier eût envoyés à un régiment.

Le *Figaro* et autres intercèdent pour qu'on …revienne sur cette résolution et pour qu'on …fasse grâce au théâtre et aux auteurs, à la con…dition de quelques coupures.

Voilà les évangélistes de la France. D'un …côté les classes populaires livrées à l'ignorance …aux excitations les plus basses; de l'autre les …classes éclairées caressées dans leurs préjugés, …leur vanité et leurs passions par des écrivains …si dénués de scrupules. On ne sait, entre …deux maux, lequel choisir, et l'on se prend …à s'étonner que la France ne soit pas avec …cela encore plus malade qu'elle ne l'est.

Vous devez penser qu'avec une pareille …humeur je ne suis pas le moins du monde dis…posé à plaindre les auteurs et l'impresario de …*Liqueur d'or*, opérette qu'on a commencé …à jouer au théâtre des Menus-Plaisirs et que …le gouverneur de Paris vient d'interdire.

Je n'aurais pas lancé l'interdiction; mais …puisqu'elle a été donnée, il faut la maintenir. …C'est au public qu'il appartient de faire jus…tice d'œuvres semblables; mais, une fois que …le pouvoir s'en est mêlé, il ne doit rien reti…rer, car cela ferait croire à de l'indulgence.

Voulez-vous, pour prendre quelque chose …de plus gai, que je vous raconte la façon cu…rieuse dont on a découvert l'*inconnue*, de …Prosper Mérimée? Taine, dans la préface qu'il a mise …en tête des lettres, s'était complètement …trompé. Il parlait toujours de l'« Anglaise. » …Il n'y avait point d'Anglaise.

Un chercheur bien connu mais que je n'ai …pas besoin de nommer, peu content de la ma…nière dont on expliquait ce rébus, alla chez …Michel Lévy, et lui demanda le manuscrit.

— D'abord je n'ai pas de manuscrit, lui ré…pondit le prince de la librairie, je n'en ai ja…mais eu, on n'a mis entre mes mains qu'une …copie, et, sur cette copie, vous serez bien ma…lin si vous trouvez quelque chose.

Le curieux prit cependant cette copie. Une …adresse s'y trouvait, mais couverte de …gribouillages; en un mot effacée avec une vi…sible intention et indéchiffrable. Renan seul …avait avoir découvert sous les pâtés d'encre: …madame (ou mademoiselle) Jenny… » Ce …qui ne l'avançait pas beaucoup, sinon à con…clure qu'elle était anglaise, et comme certains …passages des lettres semblaient s'adresser à …une Anglaise, MM. Renan et Taine n'en dou…taient plus.

La personne que j'appellerai M. X…, plus …méticuleuse, rentra chez elle, relut les deux …volumes en notant tous les traits de nature à …jeter une lumière quelconque sur l'identité de …l'inconnue, et remarqua, entre autres, que son …frère, présent sous les drapeaux à une certaine …époque, avait été présenté à M. de S….

M. X… alla donc trouver M. de S…, tâcha …de réveiller ses souvenirs, et lui cita les cinq …ou six versions qu'il avait cru déchiffrer: …« Lagain, Dagnin, etc. » A force de tourner, …il arriva au nom que je vous ai donné hier. …D'autres preuves le confirmèrent, et parti…culièrement celle-ci qu'une demoiselle ainsi …nommée avait été jadis dame de compagnie …d'une Anglaise, à Boulogne-sur-Mer. Le pro…blème était donc résolu, et l'on paraît ne plus …avoir de doute à cet égard.

Ai-je besoin maintenant de vous dire que …l'attention du public n'est pas aujourd'hui à …ces détails? Elle est tout entière à la note pu…bliée ce matin par le *Journal officiel*, en ré…ponse à certains articles de *Paris-Journal* qui …n'auraient pas mérité cet honneur s'il était, …en ce temps qui court, une ineptie trop grosse …pour faire son chemin.

Vous avez noté, au lendemain du procès …Bazaine, la répugnante attitude prise par une …partie de la presse et principalement par la …presse bonapartiste. Ces journaux, qui ont …dans leur dossier les éléments belliqueux de …1870, et dont les patrons devraient être tra…duits en justice criminelle pour avoir trompé …et conduit le pays aux abîmes, ont poussé des …gémissements au lendemain de la sentence de …Trianon, dans la pensée d'obtenir peut-être …la mise en jugement, non du général Coffiniè…res, non du colonel Stoffel, non du comman…dant Magnan et autres, mais de membres du gouvernement de la défense nationale.

Tandis que le maréchal Lebœuf a des aides de camp et qu'on reparle de M. de Talhouët comme ministre, de M. de Talhouet qui affirme au Corps législatif avoir vu une dépêche qui n'existait pas, les journaux dont il s'agit n'ont pas eu honte d'entamer la sotte et triste campagne qui s'est déroulée depuis quinze jours dans leurs colonnes.

Paris-Journal s'y est distingué. Son rédacteur est, je crois, un ancien officier, nommé M. Grimal, qui a déjà écrit à la *Patrie*, et qui ferait mieux de ne rien écrire. La note de l'*Officiel* est, dans sa concision, une admonestation et un désaveu dont il faut espérer que l'on tiendra compte. Mais encore une fois, monsieur, quelle presse, et quel monde que le monde du journalisme!

Je sors à l'instant d'une autre caverne, située, celle-là, place Vendôme, au ministère de la justice, dont les salons sont ouverts pour une vente au profit des écoles professionnelles. Ah! qu'il est difficile de sauver sa bourse des mains des dames, et comme les plus honnêtes savent s'y prendre pour vous dépouiller comme si elles n'avaient jamais fait autre chose. Mmes Duval, Dufaure, Feuillet de Conches, etc., ont dû encaisser beacoup d'argent, si j'en juge par ce que j'ai vu dans une demi-heure.

N.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du lundi 22 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

A 2 heures 1/2 la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance de samedi dernier est lu par M. Cazenove de Pradines, l'un des secrétaires de l'Assemblée, et adopté sans observation.

Plusieurs demandes de congé sont formulées et accordées.

L'Assemblée adopte sans contestation divers projets de loi d'intérêt local. Les uns approuvent l'établissement de surtaxes sur les vins ou les alcools à l'octroi de Tanninges, de Saint-Julien, de Cluzes (Haute-Savoie); de Lampaul (Finistère), et de Saint-Dié (Vosges).

L'ordre du jour appelle ensuite le scrutin pour la nomination d'un conseiller d'Etat en service ordinaire.

Un huissier tire d'abord au sort le nom des trente-six scrutateurs qui doivent être chargés de faire le dépouillement.

L'opération du scrutin commence aussitôt après ce tirage.

Il est deux heures trois quarts.

Le scrutin pour la nomination d'un conseiller d'Etat en remplacement de M. Odilon Barrot est fermé à 3 heures 25.

Le dépouillement est effectué par les scrutateurs dans une salle voisine des délibérations.

L'ordre du jour amène la suite de la discussion du budget du ministère des finances (dépenses) pour l'exercice 1874.

L'Assemblée est restée samedi dernier au chapitre 51 (frais de perception des contributions directes et autres.)

M. Raoul Duval, après avoir proposé sur ce chapitre une augmentation de 50,000 francs pour la conservation, cette année, des perceptions urbaines qui peuvent être supprimées, d'après une loi récente, s'est borné ensuite à demander une augmentation de 5,000 fr. (cinq mille francs), le restant devant, d'accord avec la Chambre, être trouvé dans diverses économies particulières des finances.

M. Corne a la parole. — L'amendement a été l'objet d'une discussion assez approfondie. Mais c'était à la fin de la séance. Il rappelle la question: La commission des services administratifs, par l'organe de M. de la Monneraye, a demandé une diminution de 50,000 fr. sur les remises aux percepteurs par suite d'extinctions prévues de perceptions. La commission du budget et le ministre des finances ont trouvé que la réduction était possible. Il s'agit de la réunion des perceptions des villes d'arrondissement aux receveurs particuliers et de celles des chefs-lieux de département aux trésoriers-payeurs.

La suppression des perceptions a lieu par voie d'extinction. On a fait en 1873 une réduction de 36 perceptions, c'est-à-dire une économie de 48,700 fr. Le budget de 1874 porte une prévision d'économies de 50,000 fr. On ne saurait revenir sur une décision précédente de l'Assemblée quand elle n'est réellement pas justifiée.

L'amendement de M. Raoul demande le rétablissement d'une somme de 5,000 fr. mais c'est une somme apparente seulement.

Au fond, M. Raoul Duval désire que l'Assemblée revienne au rétablissement des perceptions urbaines.

Les économies ne sont pourtant pas si faciles à obtenir qu'il faille renoncer aussi vite à celles qui ont été obtenues

Il faudrait au moins attendre une plus grande expérience de la mesure qui a donné d'excellents résultats.

Le fonctionnarisme est déjà assez grand en France sans qu'il soit de nouveau favorisé.

M. Magne, ministre des des finances. (Mouvement d'attention.) — Il ne faut pas faire des économies dont le résultat ne serait pas tel qu'on le présume et irait contre le but même que l'on veut atteindre. (La voix de M. le ministre est tellement faible que nous pouvons à peine distinguer ses paroles. En résumé, voilà ce que nous saisissons): L'administration des finances a dû se rendre compte des avantages et des inconvénients que présente la mesure de la réunion des perceptions aux receveurs particuliers ou aux payeurs-généraux. Un inspecteur des finances a signalé déjà que cette réunion a créé des difficultés et un ralentissement dans le recouvrement des perceptions particulières. D'un autre côté, les trésoriers-payeurs ont beaucoup de travail.

Des agents irresponsables, que l'on a dû charger du recouvrement, ont montré également qu'il y avait des inconvénients très-sérieux pour le trésor aussi bien que pour les contribuables.

La commission du budget a interrogé le ministre des finances, Il a doné son avis. Il le répète à l'Assemblée.

L'administration fera toutes les réformes possibles dans les perceptions, mais en s'entourant de garanties ministérielles.

Il faut donc procéder avec beaucoup de circonspection; car il y a des économies qui se traduisent par des pertes considérables. Ainsi, une économie sur les agents de l'administration a été de 5 à 600,000 fr., et elle a eu pour résultat une perte de 20 millions pour le Trésor.

Du reste, l'ajournement n'a pas de danger absolu et l'on peut attendre à l'année prochaine. (Très-bien!)

M. Delacour. — La commission des services administratifs aurait bien mal rempli son devoir si elle avait compromis les finances de l'Etat. Elle n'a agi que d'accord avec l'administration des finances, et M. Fould était de son opinion. L'expérience a été faite, et, si elle n'a pas donné de meilleurs résultats, c'est que les grands fonctionnaires ont appliqué peut-être la mesure avec une extrême contrariété pour l'augmentation de travail qui lui incombait.

M. Pouyer-Quertier est du même avis que M. Delacour. M. le ministre n'a pas vu de danger à ajourner la solution de la question à une année. On ne doit pas, d'ailleurs, oublier que les mesures financières comme les impôts ne peuvent être jugées dans un an. Il faut plus longtemps pour arriver à se bien rendre compte des choses. Du reste, il y a une économie réelle dans la mesure de la réunion des perceptions des villes aux recettes particulières, et un receveur particulier a autant de pouvoir qu'un percepteur, pour ce qu'il peut percevoir directement. Un receveur est responsable de tous les percepteurs de l'arrondissement. Aura-t-il moins de responsabilité parce qu'il recevra directement?

(*Voir la fin aux dépêches.*)

DERNIÈRES DÉPÊCHES

MATIN. — 7 HEURES.

Paris, 22 décembre, 8 h., 40 s.

FIN DE L'ASSEMBLÉE

Sur le chapitre 72, M. Lefébure dit qu'un projet de loi sera déposé relativement à une convention avec la compagnie transatlantique dont il a été question.

Il ajoute que les négociations entamées avec les Etats-Unis pour une convention postale se poursuivent, ne sont ni rompues, ni interrompues.

Adoption des articles jusqu'au 88e, et des premiers chapitres (ressources spéciales).

M. Fourcand adresse une question sur la convention conclue avec l'ex-impératrice. Il dit que le contrôle de l'Assemblée est indispensable.

M. Deseilligny répond que cette question, qui se terminera par une transaction, aurait été de la compétence des tribunaux. Il ajoute que le gouvernement saisira l'Assemblée d'un projet relatif à cette transaction, qui, si elle est repoussée, sera déférée aux tribunaux.

M. du Temple demande que la discussion de son interpellation, concernant la nomination d'un ambassadeur auprès du roi d'Italie, vienne après la discussion du budget et avant la loi sur les maires.

L'Assemblée décide qu'elle viendra seulement après la loi sur les maires.

Bourse faible; peu d'affaires.

Paris, 22 décembre, 5 h. 20 matin.

Emprunt du Boulevard, 93.35.

Le comte de Vogué est arrivé à Constantinople.

New-York, 23 décembre.

Dix millions de dollars nouveaux bons 5 0/0, seront expédiés pour l'Europe samedi.

VARIÉTÉS

LETTRE D'UNE MAMAN RAISONNABLE

A UNE JEUNE MÈRE

(Les livres à l'usage de l'enfance et de la jeunesse)

SECONDE PARTIE

(Suite. Voir le no du 20 décembre.)

Ouf! c'est fait. Ce n'est pas, amusant, un compte de cuisine, mais c'est instructif. Comme cela coûte cher d'avoir tous les jours dix bouches à nourrir à Paris! tu ne te doutes pas de cela, toi, dans ta Cocagne, dans ta province. Tu ne sais pas que les poulets, c'est une ruine, que les filets, c'est un désastre, et que le beurre, c'est la mort à tout! Ta ferme te fournit tous les biens de la terre. On n'est plus jeune. Il en est un de ces chapitres, *le Meilleur Ami*, que mon mari voudrait voir afficher sur tous les murs, dans les quarante mille communes de France, sur du papier blanc, à côté des discours politiques. Ce meilleur ami, c'est, l'as-tu deviné? — le travail. Tu donneras à ta Julie *la Famille Chester*, du même. C'est tout frais éclos de cette année. Cela lui montrera, à travers une histoire très-intéressante, très-vivante, où grouillent tout plein de bêtes et de gens, l'Angleterre et la Russie. Tu donneras à Louise *les Contes célèbres de l'Angleterre*, un choix très heureux, et adapté à merveille pour nous par M. de Vailly, avec beaucoup de goût.

Pour ton cadeau d'apparat à la petite de B… prends la splendide édition édition des *Contes de Perrault*, illustrés par Doré. Elle a un défaut, quoiqu'elle soit superbe, quoique ce soit un gros livre, elle ne coûte que 25 ou 30 fr. Prends-en ton parti. Ah! lis avant de le donner, la préface: si tu as par hasard des préjugés contre les fées, elle te les ôtera. Je vous demande un peu! proscrire les fées à l'âge où l'enfant n'a encore que de l'imagination! Vouloir nourrir la raison sèche, alors qu'elle n'existe pas encore! A ce compte, ces messieurs de la science par trop pure seraient tenus de faire manger des biftecks à leurs enfants avant qu'ils aient fait leurs premières dents.

Pour tes grands neveux, je pense à la belle édition en un seul volume de *Molière*, édition de Sainte-Beuve, s'il te plaît, et illustrée de six cents dessins par Tony Johannot. Ah! Johannot. M'est avis que ni lui ni Granville, le Grandville des *Animaux peints par eux-mêmes*, ne sont remplacés. Les vrais talents se succèdent, mais ne se ressemblent pas, et c'est peut-être heureux: chacun donne son fruit. Johannot nous montrait ses jeunes filles, ses femmes gracieuses et charmantes, mais personne ne dessinait de si beaux enfants de son temps, tandis que, grâce à Frœlith et à Froment, les jolis enfants abondent aujourd'hui, au moins dans nos livres. Au *Molière* tu joindras le *la Fontaine* illustré, d'Eugène Lambert. C'est le peintre qui a fait ces trésors de petits chats qui arrangeaient si bien, dans un de nos derniers salons, les balanciers des pendules. Ce qui distingue son illustration de *la Fontaine* de toutes les autres, c'est qu'il n'a pas cédé à l'idée de donner à la Fontaine plus d'esprit qu'il n'en avait. En lui en donnant autant, je trouve qu'il lui en a donné beaucoup. Son *la Fontaine* est le mien. Il a de plus l'avantage, n'étant pas immense, d'être portatif. Je n'ai pas de goût pour les livres qui écrasent les tables. A Suzon, ta filleule, donne *la Comédie enfantine*, de Ratisbonne. Elle apprendra ces petits vers-là par cœur, en attendant ceux de Florian et de la Fontaine, en attendant ceux de Fontaine, et sera gentille en les récitant.

Je n'ai pas pensé à te le dire, mais *la Morale familière*, *la Comédie enfantine* et les trois quarts de la bibliothèque Hetzel sont couronnés par l'Académie; tous les Verne et bien d'autres ont eu ce grand honneur. Il faut lui savoir gré, à l'Académie, d'avoir osé, contre son ordinaire, couronner des livres déjà aimés et goûtés de tous le monde, et d'avoir ainsi légitimé et contrôlé leur succès comme on fait pour l'or à la Monnaie.

A propos des *Contes de Perrault*, j'aurais dû te parler des *Contes du petit château*, de Jean Macé. Depuis *le Petit Chaperon rouge*, on n'a rien fait de mieux, ni de si joli, ni de si franc, ni de si étonnamment bien écrit. La bibliothèque Hetzel a un côté *récréation* fort riche, tu le vois, mais elle a aussi son côté *éducation*. Ne frisonne pas. Les gens qui écrivent là-dedans se sont juré de tout rendre amusant. *La Bouchée de pain*, de M. Macé, est célèbre; les parents l'ôtent de la bouche de leurs enfants. *Les aventures d'un jeune naturaliste*, de Lucien Biart, et ses entretiens: *Entre Frères et Sœurs*, ne sont pour endormir personne. Lucien Biart, tu sais? c'est lui qui a semé dans *la Revue des Deux-Mondes*, sous ce titre: *les Clientes du docteur Bernagius*, ces jolies nouvelles que tu as remarquées à côté même de celles de Tourgueneff.

C'est un beau don que le talent quand il fait des livres utiles, de ceux qui vous apprennent tout ce qu'il *est indispensable* de savoir, des livres aussi amusants que ceux qui ne vous apprennent rien du tout.

Tu donneras au fils aîné de Mme C… l'*Histoire sainte*, de M. Meissac, chapelain de Sainte-Geneviève, avec une illustration qui ne fait pas tapage, mais que les connaisseurs estiment singulièrement.

M. de Montalembert prisait, entre tous, ces dessins de Gérard Séguin.

L'*Histoire du ciel*, de Flammarion, est, dans quelques passages, un peu sévère, mais il vaut bien la peine de se mettre sur la pointe des pieds pour toucher du doigt les étoiles, pour apprendre à fond ce que c'est que la lune et le soleil.

Il y a des choses étonnantes là-haut, et toutes dans un ordre admirable; cela les distingue des choses étonnantes d'ici-bas.

Ce côté *éducation* de la bibliothèque Hetzel s'est enrichi cette année d'un chef-d'œuvre, car c'est à qui, parmi les maîtres, apportera son diamant à cet écrin. L'*Histoire d'une maison*, comment se fait une maison de la cave au grenier. par Viollet-Leduc, est irrésistible. Elle monte, *cette maison*; de page en page on croit la faire soi-même. On est au coin de son feu successivement terrassier, briquetier, maçon, menuisier, sculpteur, vitrier, serrurier, architecte. C'est en vie comme un roman. Ces murs deviennent des personnages qu'on ne veut pas laisser là, on assiste à une création. Fais lire l'*Histoire d'une maison* à ton mari, et s'il arrive jusqu'au bout sans t'avoir enfin promis la maison de campagne qu'il te refuse depuis trois aus, et si la rage de bâtir ne le saisit pas, c'est qu'il est, lui, en pierre de taille.

La Chambre des demoiselles, de Cahours et Riche, t'apprendra de cette science, qui ressemble tant à la cuisine, mais à une cuisine faite par des membres de l'Institut. — Ce qu'il faut bien savoir. Le pot-au-feu, ma chère, est une opération chimique. Je finis par celui de ces livres qui m'avait fait le plus de frayeur: les *Sciences usuelles mises à la portée de tous*, par un capitaine de frégate. Aurais-tu jamais pensé à lire ce livre-là, toi? Moi, j'y pensais, mais je ne le lisais pas. Mais sais-tu ce qui me l'a fait lire? c'est monsieur mon fils aîné.

« Maman, m'a-t-il dit, c'est le plus beau livre du monde. Après qu'on l'a lu, on sait tout: les chemins de fer, la navigation, la vapeur l'électricité, les télégraphes, les machines pour tout faire; on comprend tout, on n'ignore plus rien. »

Il ne me parlait plus que du capitaine Louis du Temple. Ma foi! je me suis décidée; — et sais-tu ce qui m'est arrivé? — c'est que j'ai été si bien prise, qu'à mesure que je lisais, comme autrefois à la pension, je prenais des notes et faisais des résumés. Un rhume de huit jours m'y a aidée; mais il a eu de la chance, ce rhume-là: je l'ai béni, et c'est le premier.

Que c'est bon d'apprendre, et que tous ces livres qu'on nous dit faits pour nos seuls enfants nous seraient un complément d'instruction utile à nous-mêmes, utile pour être moins sottes, pour sortir des chiffons et des médisances, et des conversations sans but, où il s'agit toujours de rien! Comme ils nous aideraient à nous associer à la conversation des hommes instruits, à nous intéresser à ces grandes choses qui touchent aux intérêts publics, et à côté desquelles nous passons comme des sourdes et comme des aveugles!

« Tout cela est bel et bon, », vas-tu me dire, « mais je te parlais d'autre chose que de livres. » Il y a temps pour tout, chère Madame. Je vous parlerai demain de vos chiffons, j'irai chez votre modiste, je verrai votre couturière, je passerai chez votre marchand de dentelles et chez votre bijoutier aussi; mais si j'ai répondu au seul post-scriptum de ta lettre, c'est que, comme tous les post-scriptum, lui seul méritait une vraie réponse. Tu ne t'en doutais pas? Si je suis parvenue à te couvaincre, je n'ai pas perdu mes deux timbres. HÉLÈNE.

P. S. — Mais c'est donc décidément vrai, l'histoire des post-scriptum et de leur importance? Serait-ce parce qu'ils se composent surtout de ce qu'on allait oublier, et que l'esprit est fait de telle sorte que les trois quarts du temps ce qui l'occupe n'est pas le principal parmi ce qui devrait l'occuper?

Pour me punir, cette fois, je vais abonner, et de mes deniers encore, monsieur ton fils et mesdemoiselles tes filles à l'œuvre à laquelle j'aurais dû donner la première place dans la revue que je viens de faire, car elle est la base et comme la mère de toute cette collection Hetzel, dont je viens te te causer.

Il s'agit du *Magasin d'éducation et de récréation*, créé et dirigé depuis neuf années par Stahl, Jules Verne et Macé avec un soin, un scrupule infinis. Figure-toi une sorte de *Revue des Deux-Mondes* des enfants (ce n'est pas à la *Revue des Deux-Mondes* que je fais du tort par cette comparaison, elle est si grosse qu'elle ne peut pas toujours être parfaite), mais enfin je veux dire quelque chose de bon, puisque rien n'est meilleur. Tous les quinze jours tes enfants recevront leur numéro à leur nom, et je leur annonce à l'avance qu'ils auront la primeur d'un nouvel ouvrage de Verne, très-important: *l'Ile mystérieuse*, et d'un livre, inédit aussi, de P.-J. Stahl, qui, sous son titre humoristique: *Histoire d'un âne et de deux jeunes filles*, fera, je l'espère, leurs délices. Je suis abonnée depuis la fondation à cet excellent recueil. J'ai les dix-huit volumes, ni plus ni moins, et ce sont ces dix-huit volumes, ma mignonne, qui m'ont appris peu à peu à te parler à peu près doctement comme je viens d'oser le faire.

C'est à cette collection de bonne pensées, dites par beaucoup d'hommes dévoués et éminents, que je dois d'avoir horreur des mauvaises. J'ai été une jeune mère, moi aussi; je sais donc que ce n'est pas seulement un don de nature que d'être bonne mère, je sais que c'est une science aussi; je sais qu'il y faut de la volonté et de la réflexion. Eh bien, je serais à jamais ingrate si je ne te confessais pas que *le Magasin d'éducation* a été pour une bonne moitié dans les progrès que j'ai fait faire à ma chère nichée.

C'est ce recueil bienfaisant qui leur apportait tous les quinze jours, sans y manquer, jamais, alors que les distractions de ma vie de jeune femme m'en détournaient quelquefois, toutes ces leçons pratiques de morale, de bonté, de sage piété et d'instruction de toute sorte que les meilleures mères n'ont pas toujours le temps de donner à leurs petits, et que peut-être elles leur donneraient beaucoup moins bien. Mon mari ne donne pas d'autres étrennes aux fils et aux filles de nos amies, et pas un de ses petits abonnés ne le laisse en repos, tu peux m'en croire, quand vient la fin de l'an, tant qu'il n'a pas renouvelé leur abonnement. Il en fait chez nous, toutes les fois qu'il le peut, la lecture en commun. De là des causeries qui tout de suite sortent des banalités et des mièvreries trop ordinaires dans beaucoup de familles, de là une communication plus large entre l'esprit du père et la jeune intelligence des enfants. Dis-moi, chère Victoire, quand tu vas me répondre que tout cela n'est pas tombé dans l'oreille d'une sourde; dis-moi qu'un sermon venant à point d'une bouche amie t'a paru aussi intéressant que des balivernes, et je suis assurée qu'il ne se passera pas six mois sans que tu m'écrives qu'il est bon d'être une vraie mère, que c'est le cœur, que c'est la vie enfin remplie, et que tu es aussi heureuse que moi!

HÉLÈNE.

BULLETIN AGRICOLE ET COMMERCIAL

SITUATION GÉNÉRALE.

Depuis notre dernier bulletin, il y a eu, dans toutes les régions, une petite baisse sur les blés et les farines.

Les offres des détenteurs sont plus nombreuses contrairement à ce qui se passe chaque année à cette époque. Les marchés sont suffisamment approvisionnés.

Les nombreux arrivages, de la semaine dernière à Marseille, ont amené une baisse de 50 centimes par charge.

On nous annonce de nombreux chargements venant d'Amérique, mais les cours actuels des Etats-Unis ne nous permettent pas d'espérer une forte baisse à l'arrivé de ces apports.

L'Amérique, depuis le 1er septembre jusqu'à la fin novembre, nous a expédié au moins 13 millions de busnels sur les 20 millions dont elle espère pouvoir disposer.

Les derniers avis reçus de la mer Noire sont unanimes à constater la faiblesse des rendements de la Russie. Certains districts sont, paraît-il, tellement épuisés, que les habitants sont presque réduits à la famine. On parle beaucoup de prohiber la sortie, même du seigle, dans tout l'empire russe.

MARCHÉ AUX GRAINS ET AUX FARINES DE LA PLACE DE LA MAIRIE A LA GUILLOTIÈRE ET AU LOUVRE, A LYON

Farines, 1re qualité, se sont vendues de 64 à 64 fr. 50 les 125 kilos.

Farines rondes, affaires calmes, de 58 à 59 francs.

Blés 1er choix, se sont vendus de 35 75 à 36 fr. les 100 kilos.

Seigle du rayon, de 25 fr. 75 à 26 fr. les 100 kilos.

Orges de brasserie, 26 fr., de mouture, 22 fr. les 100 kilos.

Avoines, affaires calmes à 22 fr. les 100 kilos.

MARCHÉS EN GROS DES BESTIAUX DE LYON-VAISE

Pendant toute cette semaine les marchés d'animaux ont été fortement approvisionnés grâce au beau temps et aux loisirs que les travaux des champs laissent aux agriculteurs. Les portes du marché sont littéralement encombrées du matin au soir, de vendeurs et d'acheteurs, et les transactions continuent à présenter plus d'activité que la semaine précédente.

Marché du lundi 15 décembre 1873.

Nombre de porcs amenés, 1,698, — poids moyen, 100 kil.

1re qualité a été vendue 116 fr. les 100 k.
2e — — — 112 — —
3e — — — 108 — —

Marché du mardi 16 décembre.

Nombre de bœufs et vaches amenés, 545, — poids moyen, 250 kil.

1re qualité a été vendue 185 fr. les 100 k.
2e — — — 170 — —
3e — — — 165 —

Marché du jeudi 18 décembre.

Nombre de moutons amenés 2,880, — poids moyen, 16 kil.

1re qualité a été vendue 175 fr. les 100 k.
2e — — — 170 — —
3e — — — 165 — —

Marché du vendredi 19 décembre.

Nombre de veaux amenés, 627, — poids moyen, 75 kil.

1re qualité a été vendue 110 fr. les 100 k.
2e — — — 107 — —
3e — — — 104 — —

En comparant ces prix avec ceux des marchés de la semaine dernière, on remarque que les bœufs et vaches ont haussé de 5 fr., tandis que les moutons ont subi une baisse de 10 fr., et les veaux et les porcs de 5 fr. par 100 kilos.

MARCHÉ EN GROS DE LA HALLE DES CORDELIERS.

Marché fortement approvisionné en volailles et en gibier.

Depuis que le temps s'est radouci, la vente de la marée a subi une baisse sensible sur les cours des semaines précédentes.

Les denrées agricoles sont, depuis quelques jours, moins abondantes, mais nous n'avons point à constater de hausse sur la majeure partie des produits.

Section de la volaille et du gibier.

Ventes actives aux prix suivants:

Volailles fines de Bresse, assez belles, se sont vendues 12 à 13 fr. les 4 pièces. Qualité inférieure, de 8 à 10 fr.

Poulets de grosseur moyenne, de 11 fr. 50 à 12 fr. les 6 pièces.

Oies moyennes, de 9 à 10 fr. les 2 pièces.

Canards barboteurs fort beaux, de 8 à 9 fr. les 4 pièces.

Canards sauvages ordinaires, de 3 fr. 75 à 4 fr. 50 les 2 pièces.

Perdreaux rouges fort beaux, de 5 fr. 50 à 5 fr. 75 les 2 pièces.

Perdrix d'une belle grosseur, de 11 à 11 fr. 50 les 6 pièces.

Grives fines, grosses et grasses, de 6 fr. à 6 fr. 25 la douzaine.

Grives d'Italie assez joilies, de 4 fr. à 4 fr. 20 la douzaine.

Lièvres de pays superbes, de 11 à 12 fr. les 2 pièces.

Lièvres du nord, assez gros, de 10 à 11 fr. les 2 pièces,

Lapins domestiques de différentes races, de 3 à 3 fr. 20 les 2 pièces.

Lapins de garenne, assez gros, de 3 à 3 fr. 50 les 2 pièces.

Chevreuils ordinaires, de 40 à 42 fr. pièce.

Section de la marée.

Approvisionnements assez abondants en différentes espèces de poissons de mer et d'eau douce en bon état de conservation. Vente lente, beaucoup de monde, mais peu d'empressement aux achats. Le radoucissement de la température a fait baisser les prix.

Soles, toujours en grande abondance, de 14 à 15 fr. les 6 paires; ordinaires, de 10 à 13 fr. les 5 paires.

Raies douces assez belles, de 10 à 12 fr. la paire.

Raies bouclées d'une grosseur moyenne, de 8 à 9 fr.

Loups assez jolis, de 18 à 20 fr. les 2 pièces.

Mulets ordinaires, de 12 à 13 fr. la manne de 6 pièces.

Langoustes fort belles, de 15 à 18 fr. les 4 pièces.

Section des fruits et légumes.

Approvisionnements ordinaires, mais les produits sont, en général, de bons choix et de bonne qualité.

Poires, variétés les plus remarquables en bonne qualité: beurrée de Nivelle, besi de Chaumontel. fondante de Noël, passe-Colmar, passe-Crassane, beurrée Sterckmans et broom-park, se sont vendues de 110 à 120 fr. les 100 kilog.

Poires, variétés martin-sec, curé, sarrasin, etc., de 75 à 80 fr., suivant qualité et grosseur.

Pommes de choix, reinette du Canada, reine des reinettes et surpasse-reinette, de 75 à 80 fr. les 100 kilog.; 2e choix, de 70 à 75 fr.

Pommes de diverses qualités: cadeau du général, calville Saint-Sauveur, court-pendu, grosse face d'Amérique, etc., de 35 à 40 fr.; 2e choix, de 25 à 30 fr. les 100 kilog.

Raisins, variétés, chasselas dorés, chasselas roux, chasselas rosés et chasselas rouges, d'une bonne consommation, de 140 à 150 fr. les 100 kilog., en petite caisse de 8 à 10 kilog.

Oranges mandarines fines commencent à arriver, de 5 fr. 75 à 6 fr. le 100 de fruits.

Oranges d'Espagne assez belles, de 25 fr. 50 à 26 fr. la caisse.

Truffes noires du Périgord fort belles, de 8 à 10 fr. le kilog.

Champignons de Conches frais (*agaricus edulis*) agaric, comestibles, de 1 fr. 50 à 1 fr. 75 le kilog.

Légumes frais. — Choufleurs du midi assez beaux, de 3 fr. 50 à 5 fr. la douzaine de pieds, suivant grosseur.

Choux de Bruxelles, de 80 à 90 fr. les 100 kilog.

Oignons d'Auxonne, de 12 à 13 fr. les 100 kilog.

Aulx du midi, de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 les quatre chaînes.

MARCHÉ DU QUAI ST-ANTOINE, ~~DE L'ARCHEVÊCHÉ~~ ET DE LA PLACE SAINT-JEAN.

L'approvisionnement en tubercules de différentes qualités de parmentières a été assez importante; malgré cela, les cours sont un peu en hausse, en raison de la maladie et de la cherté des vivres, car la classe ouvrière de la ville ainsi que nos populations rurales en consomment beaucoup, ce qui fait que les détenteurs profitent de l'occasion et font difficilement des concessions aux consommateurs.

Pommes de terre chaves ou jaunes rondes se sont vendues, première qualité, de 10 à 11 fr. les 100 kilog.

Pommes de terre violette, premier choix, de 9 à 9 fr. 50 les 100 kilog.

Pommes de terre chardon, ordinaire, de 8 fr. à 8 fr. 50 les 100 kilog.

Noix — variétés — mayettes et franquettes, de 40 à 45 fr.

Chataignes dit marrons du Luc, de 50 à 55 fr. les 100 kilog.

Chataignes ordinaires du Dauphiné et du Vivarais, de 35 à 40 fr., suivant qualité et grosseur.

Les autres cours demeurent sans changements.

Th. DENIS

Membre de la sociétés des Agriculteurs de France.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyon, 22 décembre.

NOMBRE	SORTES	FRANCE	ESPAGNE	PIÉMONT	ITALIE	BROUSSE	SYRIE	Grèce vole Salonique	BENGALE	CHINE	CANTON	JAPON	POIDS
43	Org..	30	»	4	4	»	»	»	3	2	»	»	3613
30	Tram,	9	»	»	3	»	»	»	1	8	2	7	2011
47	Grég.	13	3	»	4	5	1	6	»	6	4	5	3432
9	Div..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
6	Bob..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	Lain.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
135		52	3	4	11	5	1	6	4	16	6	12	9056

BALLOTS PESÉS

NOMBRE	SORTES	FRANCE	ESPAGNE	PIÉMONT	ITALIE	BROUSSE	SYRIE	Grèce vole Salonique	BENGALE	CHINE	CANTON	JAPON	POIDS
2	Org..	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	35
6	Tram.	»	»	»	1	»	»	»	»	4	»	1	312
45	Grég.	»	»	»	»	»	»	»	»	10	1	34	2150
»	Div..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
53		1	»	»	1	»	»	»	»	15	1	35	2507

Ballots conditionnés dep. le 1er du mois. 2209 nos
Ballots pesés depuis le 1er du mois..... 880 no

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES

du 22 Décembre.

PAR J.-E. FASSE, DE LA MAISON GAIFFE ET DARLOT,
Opticiens, 12, rue de l'Hôtel-de-Ville.

THERMOMÈTRE			BAROMÈTRE		
à 9 h. d. m.	minima.	maxima.	à 9 h. d. m.	minima.	maxima.
+4,2	+3,0	+11,0	756,8	755,5	756,8
Humidité 87 %	Vent… E faible.		Pluie….. 0	Ciel couvert.	

SPECTACLES DU 23 DÉCEMBRE

GRAND-THÉATRE

TAMBOUR BATTANT, comédie-vaudeville en 1 acte
LES AVENTURES DE MANDRIN, drame en 5 act. et 9 tab.
LA GRAMMAIRE, comédie-vaudeville en 1 acte.
On commencera à 6 heures 3/4.

THÉATRE DU GYMNASE

LA FILLE DE MADAME ANGOT, opérette-bouffe en 3 act.
UN RÉVEILLON A LA GLACE, opérette en 1 acte.
On commencera à 7 heures 3/4.

THÉATRE DES VARIÉTÉS

L'ONCLE SAM, comédie en 4 actes, de V. Sardou.
On commencera à 7 heures 1/2.

HOTEL COLLET

Grande soirée humouristique donnée par M. Lemercier de Neuville et ses Pupazzi.:
Le procès Belenfant des dames et *les Fourberies de M. Prudhomme.*
Entrée, 3 fr., places réservées, 5 fr.
On commencera à 8 h. du soir.

Crédit Lyonnais

Le CRÉDIT LYONNAIS délivre des Bons à échéance à ordre à 5 0/0 pour six mois et au-delà.

Il bonifie 4 0/0 pour les Dépôts remboursables à vue.

Il paie dans ses bureaux tous les Coupons dont le montant est officiellement annoncé.

Il délivre des lettres de crédit sur toutes les places importantes d'Europe et d'outre mer. 2242

Crédit Lyonnais

A partir du lundi 22 décembre, les bureaux de la direction, du portefeuille, de l'escompte et du contentieux, sont tranférés, *rue de Lyon*, 18, vis-à-vis le Palais du Commerce.

Les services de la caisse, des titres et de la Bourse, restent à l'ancien local du palais du Commerce. 2289

En Vente
CHEZ TOUS LES LIBRAIRE
1874
ALMANACH SANS NOM
par la rédaction de la
MASCARADE
—o—
Prix: 50 cent.

et qui limitera dans une certaine mesure les scandaleux tripotages financiers de nos agioteurs ; c'est l'impôt sur les négociations des titres de Bourse.

Hier a eu lieu la première réunion des délégués des agents de change des Bourses italiennes pour examiner ce projet d'impôt. Milan, Turin, Florence et Livourne ont envoyé des délégués. Palerme et Messine se sont fait représenter de leur côté par deux agents de change de Rome.

On sait que la résistance de nos hommes de finances porte plus sur le mode d'application et le chiffre de l'impôt que sur l'impôt lui-même.

Tout porte à croire qu'il sera adopté. Sera-t-il profitable au trésor, et ne trouvera-t-on pas un moyen de tourner la loi ? Là est la question.

Une autre nouvelle financière qui vous intéresse plus directement :

Pour en finir avec les abus auxquels donnait lieu le paiement en or, hors de l'Italie, des coupons de la rente italienne, M. Minghetti a transmis à la maison Rothschild, de Paris, à la légation italienne et, en général, à tous les agents consulaires des instructions en vertu desquelles les détenteurs de rente italienne, à l'étranger, devront déclarer sous serment que les titres par eux présentés sont réellement de propriété étrangère et n'appartiennent ni à des sujets italiens, ni à des établissements de crédit également italiens.

Ce système, qui correspond à l'*affidavit* des Anglais, sera appliqué au paiement du coupon de janvier.

On s'occupe toujours beaucoup ici des cardinaux qui doivent être nommés lundi prochain, par le pape. Plusieurs listes sont publiées par les journaux, mais il est assez difficile de dire quelle est la bonne. Peut-être ne le sont-elles ni les unes ni les autres. Tout ce que je puis dire, en ce qui vous concerne, c'est que votre ambassadeur auprès du saint-siége, M. le comte de Courcelles, qui avait déjà complétement échoué dans ses efforts pour faire comprendre l'archevêque de Lyon, M. de Genoulhiac, dans la future promotion cardinalisse, n'a pas été plus heureux pour M. Dupanloup auquel on ne pardonne pas son rôle dans l'intrigue fusionniste.

Les gardes nobles désignés pour aller porter la barette aux futurs cardinaux dont la résidence est à l'étranger, sont MM. Colacicchi, Serafini, de Solis, de Cinque, Crespoldi, Salimei et Sarazzani.

Les deux premiers iront en France, M. de Solis en Portugal et M. Sarazzani à Vienne.

On sait que cette mission est pour les gardes non-seulement un honneur mais encore une source de profit, sans qu'ils aient à faire la moindre dépense, car les frais de voyage leur sont entièrement payés par le pape.

Autrefois, sous le gouvernement pontifical, la barette cardinalisse était portée aux nouveaux dignitaires par les courriers de cabinet, lesquels recevaient de la cour romaine 60 écus d'or romains à titre d'indemnité de voyage et 3 écus par relais. Dans presque toutes les cours catholiques, il était stipulé en leur faveur une somme considérable qui, pour la France, l'Autriche et le Portugal, montaient à 1,000 écus d'or.

En outre, en recevant le chapeau, le nouveau cardinal faisait au courrier un présent en rapport avec ses moyens de fortune ; le courrier chargé de cette mission auprès du primat de Hongrie, — qui sera promu lundi, — et de l'archevêque de Westminster, les deux plus riches prélats de la catholicité, réalisait ainsi une assez belle fortune, car il n'était pas rare que le nouveau prince de l'Eglise lui assignât une riche pension annuelle, sans compter les nombreux cadeaux offerts par la cathédrale, les paroisses et les prélats de l'entourage du cardinal.

Il est vrai que les courriers de cabinet étaient tenus de partager avec le prince don Camillio Massimo qui, en sa qualité de surintendant des postes, avait droit à la moitié des indemnités et présents offerts aux courriers ; mais ce n'en était pas moins une bonne aubaine pour les uns et les autres, et quand les gardes-nobles réclamèrent et obtinrent pour eux l'honneur de porter la barette aux nouveaux cardinaux, ce furent des protestations énergiques de la part de l'administration des postes.

Le pape obligea alors les apostoliques à payer 400 écus par chaque élection d'un cardinal étranger, la moitié de cette somme revenant au surintendant général, le prince Massimo, et l'autre moitié aux quatre courriers dépossédés.

Aujourd'hui, le prince Massimo est mort ainsi que trois des courriers de cabinet, sans qu'il leur ait été donné de successeurs. Mais, le quatrième, M. Filippo Bonacci est encore en vie, et l'indemnité lui reviendrait tout entière, si toutefois d'autres dispositions n'ont pas été prises au Vatican.

Quoi qu'il en soit, les gardes nobles auront à la suite de ces nominations un bénéfice qui n'est pas à dédaigner.

Un dernier renseignement. Vous n'ignorez pas que l'envoi de la barette aux nouveaux cardinaux n'est, en quelque sorte, qu'une cérémonie préliminaire, qui précède le *ricevimento* ou réception de chapeau. Ce n'est qu'à Rome même et en consistoire public que les chapeau. Les cardinaux princes du sang ou de cardinaux reçoivent le sang royal sont seuls dispensés de venir à Rome pour cette solennité.

Cette année, les nouveaux cardinaux se trouvant dans l'impossibilité, par suite de l'occupation de Rome par les troupes italiennes, de se conformer au cérémonial établi pour leur préconisation, ont reçu communication d'une circulaire à eux adressée par le préfet des cérémonies, et par laquelle le souverain pontife dispense les nouveaux princes de l'Eglise du *ricevimento* et des solennités extérieures de coutume.

Ce *ricevimento* et ces solennités auront lieu lorsque les circonstances permettront à Sa Sainteté de remettre le chapeau aux cardinaux dans un consistoire public.

AFFAIRE du *VIRGINIUS*

CONVENTION ENTRE L'ESPAGNE ET LES ÉTATS-UNIS

Voici le texte de la convention conclue entre l'Espagne et les Etats-Unis, en vertu de laquelle le *Virginius* a été remis au gouvernement américain par l'autorité espagnole :

Les soussignés, s'étant réunis dans le but d'entrer en arrangement définitif relativement à l'affaire du *Virginius*, qui, pendant qu'il naviguait sous le pavillon des Etats-Unis, a été, le 31 octobre dernier, capturé en haute mer par le vaisseau de guerre espagnol *Tornado*, sont arrivés aux conclusions suivantes :

L'Espagne, de son côté, s'engage à rendre sans retard le navire en question, ainsi que les passagers et les hommes de l'équipage survivants, et à saluer, le 25 décembre prochain, le pavillon des Etats-Unis.

Cependant, si avant cette date l'Espagne venait à prouver à la satisfaction du gouvernement des Etats-Unis que le *Viginius* n'avait pas le droit de porter le pavillon des Etats-Unis et qu'au moment de sa capture il le portait indûment et sans en avoir le droit, il serait spontanément renoncé au salut comme n'étant point nécessairement exigible en pareil cas ; mais alors les Etats-Unis comptent qu'on désavouerait toute intention d'outrager leur pavillon dans l'acte qui a été commis.

De plus, si le 25 décembre 1873 ou avant, il est démontré, à la satisfaction des Etats-Unis, que le *Virginius* ne portait pas légitimement le pavillon américain et n'avait pas droit à des papiers américains, les Etats-Unis établiront une enquête et entameront des poursuites légales contre le navire si l'on trouve qu'il a violé une loi quelconque des Etats-Unis, et contre toute personne qui paraîtra s'être rendue coupable d'actes illégaux se rattachant à cette violation ; mais il est bien entendu que l'Espagne, selon la seconde proposition faite au général Sickles et communiquée par le télégramme de celui-ci, lu à l'amiral Polo le 27 courant, procédera à l'examen de la conduite de celles de ses autorités qui ont enfreint les lois espagnoles ou les obligations contractées par les traités fera comparaître devant les tribunaux compétents et punira celles qui se sont rendues coupables.

Les autres réclamations de part et d'autre devront être l'objet d'un examen et d'un arrangement entre les deux gouvernements, et, dans le cas où l'on ne s'entendrait pas, elle seront soumises à un arbitrage, si le sénat des Etats-Unis y donne son assentiment constitutionnel.

Il est de plus stipulé que l'époque, le mode et le lieu de la remise du *Virginius* et des survivants parmi ceux qui étaient à bord au moment de sa capture, ainsi que l'époque, le mode et le lieu du salut à rendre au pavillon des Etats-Unis dans le cas où ce salut devrait être rendu, feront l'objet d'un arrangement entre les soussignés, à prendre d'ici à deux jours.

Signé : HAMILTON FISH.
JOSE POLO DE BERNABÉ.

ÉCHOS DE PARTOUT

On annonce l'arrivée à Paris de M. Henry Richard, le célèbre auteur de la motion en faveur de l'arbitrage et de l'amélioration du droit des gens adoptée le 8 juillet dernier par la Chambre des communes d'Angleterre.

On sait qu'une motion analogue vient d'être votée à l'unanimité par le parlement italien. Au moment où l'affaire du *Virginius* vient de rappeler l'attention sur ces questions, mises avec tant d'éclat à l'ordre du jour du monde civilisé, par l'affaire de l'*Alabama* l'an dernier, c'était une occasion à saisir que celle de recueillir de la bouche de l'homme qui s'est fait en quelque façon le Cobden de ce mouvement en Angleterre, les renseignements et les appréciations que mieux que personne il est à même de donner. Aussi n'a-t-il pas paru possible de le laisser traverser Paris sans lui demander au moins un de ces discours de dessert dans lesquels les Anglais excellent, et dans lesquels il excelle parmi ses compatriotes.

Un banquet doit être offert à cet effet aujourd'hui lundi soir à M. Henry Richard au grand Hôtel.

***

Un singulier ouvrage va paraître très-prochainement, à je ne sais quelle librairie : c'est l'histoire de Roch, l'exécuteur des arrêts criminels, avec le récit sommaire des expéditions les plus importantes qu'il a dirigées. On ne dit pas s'il y a des gravures.

L'auteur de ce morceau de littérature est M. Léopold Laurens, qui depuis longtemps accompagne M. Roch dans la plupart de ses voyages pour rendre compte des exécutions.

On peut dire qu'il connaît son sujet ; mais quel sujet, bon Dieu !...

M. Léopold Laurens est presque lié avec M. Roch ; dernièrement, il le rencontre au moment où il allait partir pour une tournée dans les départements. Vous savez ce que cela veut dire.

— Eh bien ! lui dit Léopold, ça va-t-il un peu ?

— Mais, oui ; les affaires reprennent.

Vous verrez que cet ouvrage aura du succès. Mais pourquoi ne pas l'intituler les *Œuvres de M. Roch* ?

***

En traversant la salle des Pas-Perdus de l'Assemblée nationale :

— Tous ces hommes que vous voyez là, mon cher, sont arrivés au pouvoir par le même escalier, c'est le cas de le dire.

— Hélas ! il y en a bien aussi qui y sont arrivés par un escalier à double révolution.

***

Le choléra continue à sévir en Allemagne.

En Prusse, on a enregistré du 22 mai au 6 décembre 44,959 cas de choléra suivis de 23,242 décès.

En Pologne, du 22 mai au 15 octobre 56,476 cas, suivis de 26,234 décès.

Dans la ville de Munich il y a eu, dans la journée de mardi, 20 cas et 19 décès, ce qui fait depuis la réapparition du fléau, qui date d'il y a quatre semaines, 1,766 cas et 907 décès.

***

On nous écrit de Lisbonne, le 14 décembre :

« Comme il est constant que l'exportation du blé va être reprise en Espagne sur une grande échelle, nous apprenons que la compagnie des chemins de fer du Nord et de l'Est a fait réparer 250 voitures spéciales pour le transport de ces céréales. »

***

Un géneral passe l'inspection d'un régiment de ligne.

Après quelques manœuvres, on met l'arme au pied ; le général fait sortir un soldat des rangs :

— Avez-vous à vous plaindre de l'ordinaire ?

— Non, mon général, tout est excellent. N'y a que l'pain qui n'est pas toujours assez cuit, et qui vous colle quéqu'fois à la gueule !

— Fantassin, vous pourriez employer des expressions plus convenables...

— Pardon, mon général, c'est d'la mienne que j'parle... Je ne me permettrais pas d'parler comme ça d'la vôtre !

LA QUESTION HOUILLÈRE

A LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE DE PARIS

La question houillère a eu les honneurs de la dernière séance de la Société d'économie politique de Paris (1). M. Flotard, député du Rhône, membre de la commission parlementaire d'enquête sur l'industrie houillère en France, a pris l'initiative d'interroger la réunion sur les causes qui peuvent expliquer l'augmentation des prix et sur les remèdes, s'il y en a, à sa cherté croissante. Il s'en est suivi une intéressante discussion à laquelle ont pris part les membres les plus compétants de la réunion ; entre autres MM. Wolowski, membre de l'Assemblée nationale, de Labry, ingénieur des ponts et chaussées, Boucqueau, maître de forges en Belgique, J. Garnier, etc.

M. de Labry fait remonter la responsabilité de la hausse aux événements de 1870-71. A la fin de 1870 et au commencement de 1871, la guerre a paralysé la fabrication pacifique en France et en Allemagne ; les ouvriers de toutes classes ont étéenlevés à l'usine pour être envoyés sur les champs de bataille. La grande industrie a suspendu son action en même temps que s'arrêtait la consommation de ses produits. Après la paix il a fallu regagner le temps perdu et l'abondance anormale des demandes a produit la cherté. Les compagsnie de chemins de fer qui étaient désapprovisionnées et l'industrie métallurgiste qui recevait des demandes de tous côtés à la fois en adressaient de semblables aux extracteurs de houille. M. de Labry a cité des chiffres qui donnent une idee des commandes auxquelles l'industrie métallurgique a dû faire face après la guerre en ce qui concerne seulement les voies ferrées.

Pour les rails d'acier, il n'avait pas été passé un seul marché par nos six grandes compagnies du 1er juin 1870 au 20 juin 1871 ; il en connaît treize passés du 20 juin à la fin de 1871 pour un total de 97,000 quintaux, au prix moyen d'environ 28 francs ; quatorze passés en 1872 pour 187,000 quintaux à environ 32 fr., et dans le premier semestre de 1873 huit passés pour 59,000 quintaux au prix moyen de 42 francs. Il suffit de rapprocher ces chiffres de ceux des années précédentes pour se rendre compte du surcroît des demandes pendant les mois qui ont suivi la guerre : en 1866 nos six grandes compagnies de chemins de fer avaient commandé 4,500 quintaux de rails d'acier à 51 francs ; en 1867 39,000 quintaux à 47 fr. ; en 1868, 79,000 a 39 fr. ; en 1869, 34,000 à 31 fr.

M. de Labry pense donc que la crise actuelle est accidentelle et prendra fin d'elle-même quand les demandes de la consommation seront rentrées dans leur marche régulière et normale, il pense que le mouvement de recul des prix qui s'est déjà manifesté dans les cours de la houille se continuera et que ceux-ci reviendront à leur évolution d'avant 1870.

M. Boucqueau, membre de la chambre des représentants en Belgique, considère aussi la crise actuelle comme passagère, mais il est moins optimiste. Ce qui le frappe, c'est que le développement des industries qui emploient la houille est en quelque sorte illimitée, tandis que l'extraction du charbon minéral est forcément restreint. On crée d'une année à l'autre des établissements industriels ; mais ni dans les nouveaux bassins que l'on pourrait reconnaître, ni même dans les concessions déjà en exploitation, de nouveaux siéges d'extraction et surtout une population charbonière ne s'improvisent pas. C'est l'œuvre de longues années.

Le remède à attendre de l'avenir est donc surtout dans un meilleur emploi du combustible. « Il y a quelques années, dit M. Boucqueau, beaucoup de machines à vapeur consomment 5 kilog. et plus de combustible par force de cheval et par heure ; on fait aujourd'hui des machines qui n'en consomment que 1 kilog. 1/2 et moins encore. Il pense que, grâce à certains progrès, (tel par exemple que le retour de la vapeur dans la chaudière après sa sortie du cylindre), la consommation pourra se réduire d'ici à quelques années à un demi kilog. par force de cheval et par heure, soit au dixième de ce qui se consommait en moyenne il y a quelques années. La hausse si brusque et si considérable du combustible deviendra donc pour l'industrie et la consommation générale la source de progrès et d'améliorations durables. Ainsi le bien est quelquefois engendré par le mal.

S'il est vrai d'ailleurs que le développement de la production houillère est forcément bornée ; il est non moins certain que nos mines ne donnent pas, à beaucoup près tout ce qu'on en pourrait attendre. On compte en France 132 concessions non exploitées, et malgré cela notre production qui était de 12,400,000 tonnes en 1869 s'est élevée à 15,900,000 tonnes en 1872. Ces chiffres qui ont été donnés la semaine dernière à la commission d'enquête parlementaire par M. de Boureuille sur les documents recueillis par le ministre des travaux publics, témoignent d'un accroissement rapide et qui pourra s'accélérer dans la suite parallèlement aux besoins croissants de la consommation.

Certains auteurs ont cherché le remède à la cherté de la houille dans les vieux procédés du protectionnisme ou dans une intervention plus ou moins directe du gouvernement ; quelques-uns ont même proposé une taxe officielle qui serait imposée aux compagnies minières.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que la société d'économie politique de Paris n'a pas partagé un sentiment en opposition directe avec les principes fondamentaux de la science économique.

Les compagnies minières sont des entreprises aléatoires, d'un caractère purement privé et dans lequel le gouvernement n'a aucune qualité pour intervenir soit dans la fixation des prix de ventes, soit par toute autre mesure exceptionnelle : l'ingérence administrative aurait pour premier résultat de gêner les exploitations, d'en éloigner les capitaux, de nuire à leur crédit, de paralyser en un mot leur développement ; elle conduirait à l'inverse du but proposé.

La question des houilles n'est pas, comme l'ont très bien dit MM. Wolowski et Joseph Garnier, une question dont la solution incombe au législateur. Celui-ci peut et doit examiner si la règlementation de la loi de 1810 ou le tarif douanier, ou l'assiette de l'impôt apportent quelques entraves à l'industrie minière, pour la faire disparaître ; mais il n'a rien à y voir directement. La solution sera résolue par la science et le progrès industriel ; elle n'est pas de la compétence de l'Assemblée nationale.

(1) *Journal des Economistes*, Novembre 1873.

CHRONIQUE

M. Jules Favre, député du Rhône, est à Lyon depuis avant-hier.

Le *Mémorial de la Loire* nous apprend que M. de Tracy, préfet de la Loire, quitte ce soir Saint-Etienne pour aller prendre possession de son nouveau poste à Marseille.

Il y a quelques jours ont eu lieu, sur la ligne de l'Est, en présence de plusieurs ingénieurs français, des expériences d'un très-haut intérêt sous le rapport de la sécurité des voyageurs.

On y a expérimenté un nouveau frein d'une puissance beaucoup plus grande et d'un effet beaucoup plus rapide que tous ceux employés jusqu'ici. La supériorité du nouvel appareil a été pleinement démontrée.

Au lieu d'être à vis et d'exiger douze à quatorze tours de manivelle, le nouveau frein se manœuvre en appuyant sur un levier, de sorte que les roues sont immédiatement calées et s'arrêtent aussi vite que la volonté.

Or, les douze ou quatorze tours de vis du frein ordinaire exigeant de 25 à 30 secondes, un train lancé à une vitesse de soixante kilomètres, par exemple, parcourt 500 mètres pendant l'opération, puis encore 150 mètres ; total, 650 mètres, tandis qu'avec le frein nouveau on n'a plus que les 150 mètres de glissement qu'il est impossible d'éviter. Mais quel est l'obstacle qu'on n'aperçoit pas à 150 mètres.

On a déjà commencé l'usage de cet appareil sur l'embranchement extrême de la ligne du Midi ; il ne tardera sans doute pas à se propager sur toutes les lignes.

GRAND-THÉATRE. — On éprouve encore quelquefois du plaisir à entendre ces bons vieux drames d'autrefois, bien présentés, bien surchargés d'assassinats à coups de pistolet bourrés d'invraisemblances, où la vertu finit toujours par terrasser le vice, et à la suite desquels les titis des quatrièmes passent deux ou trois nuits blanches à se ressouvenir des épisodes de la soirée et des coups de poing du premier rôle.

Mandrin est certes un des types les mieux réussis de ces pièces comme on n'en fait plus, mais comme on devrait bien en faire, car elles valent mieux et détraquent moins les esprits que les *Merveilleux* ou que les *Liqueurs d'or* dont le public parisien s'abreuve avec tant de délices chaque soir.

L'interprétation de notre troupe dramatique laisse sans doute à désirer, et, sauf MM. Chatelain, Ménéhand, Emmanuel de Guillemot, Mmes Eugénie Petit et Blénac qui ont un certain acquis, le reste était de beaucoup au-dessous du médiocre.

Mais bast ! qu'importe au public du dimanche si les artistes ont du talent, pourvu que les fusils ne ratent pas, que la mise en scène soit bien soignée, que les flammes de bengale éclairent convenablement les « *artisses* » et que les chevaux piaffent sur la scène du théâtre.

C'est dire assez que *Mandrin* a eu un grand succès hier soir, car on sait avec quel soin méticuleux l'administration soigne tout ces petits détails qui constituent à eux seuls une partie du succès de ces œuvres.

Applaudissements, rappels, hurlements, rien n'a manqué, et Mandrin a pu subir son supplice au milieu des trépignements enthousiastes d'une foule en délire.

Après quoi, nous avons réentendu avec plaisir les *Mousquetaires de la Reine* bien interprété en général, surtout du coté des hommes.

A bientôt l'*Africaine*, comme on sait.

La séance de musique de chambre donnée hier par M. Ten Have, à la salle Philharmonique, avait attiré une société nombreuse, composée de l'élite du public lyonnais.

La réunion d'artistes émérites chargés de frayer le programme, ne pouvait moins faire que de remporter un très-grand succès.

Un *quintette* de Spohr a été exécuté à la perfection, surtout le *finale vivace*.

Un délicieux quatuor de Volkmann a eu les honneurs de la séance.

Un duo, pour piano et violoncelle, exécuté par Mme Ten Have et M. Merlen, terminait le concert. Ce morceau, surtout l'andante, a provoqué également de chaleureux applaudissements.

En somme, grande perfection dans l'exécution, beaucoup de style, d'art et d'école, tel est le résumé de cet intéressant concert.

Nous avons parlé, il y a une huitaine de jours, de vols qualifiés commis à la fin du mois dernier et au commencement de ce mois, dans les communes d'Ecully, etc., etc.

Les deux principaux malfaiteurs dont nous avons annoncé l'arrestation, sont les nommés Jean Sivel et Auguste Brion.

Nous apprenons qu'un troisième coupable, Pierre Révillon, vient d'être également arrêté.

Enfin une réceleuse, nommée André, a été écrouée il y a trois jours.

Hier, vers 9 heures 1/2 du matin, un cheval attelé à un tombereau chargé de graviers, stationnait seul sur le bas-port de l'avenue du Parc, en attendant les chevaux de renfort qu'était allé chercher son conducteur pour pouvoir monter la rampe.

Ce cheval attelé a pris peur et s'est mis à reculer avec le véhicule chargé, qui est tombé dans le Rhône.

Le tombereau s'est brisé, mais le cheval a pu être retiré sain et sauf.

La nuit dernière, vers une heure du matin, le sieur Louis Paget, cultivateur, âgé de 65 ans, qui logeait depuis 24 heures au restaurant Petit, rue Béchevelin, 1, sortait de sa chambre, située au 1er étage, pour se rendre aux lieux d'aisance. Il prit malheureusement la croisée, dont l'appui est peu élevé, pour la porte, et tomba sur un toit, puis sur le sol de la cour.

Dans sa chute, le malheureux s'est fait de très fortes contusions à la tête et au bras droit.

Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Connaissez-vous rien d'ennuyeux
Comme d'envoyer un ou deux
Ceuts petits cartons qu'il faut mettre
Dans une enveloppe de lettre ?
Adresser, timbrer, quel ennui !
Tout un jour et toute une nuit
N'y suffiraient ; c'est pitoyable !
Petits cartons, allez au diable !
C'est un point bien décidé. Non,
Je n'exposerai plus mon nom
Tout brillant sur votre surface,
A recevoir quelque grimace
Des sots et des indifférents.
Quant aux amis et quant aux gens
D'esprit et de cœur, courons vite
Leur faire une franche visite,
Dès qu'eux et nous aurons le temps
De deviser quelques instants.
Si je l'osais, je dirais même :
C'est mal d'envoyer du carton
A ceux qu'on estime et qu'on aime.
Quant aux autres, que leur doit-on ?

Alerte, écaillères ! Ne vous contentez pas d'ouvrir les huîtres, ouvrez l'œil.

Dernièrement, raconte un journal de Paris, une écaillère, en ouvrant des huîtres de Marennes à la porte d'un restaurant de la rue Montmartre, en trouva une excessivement dure et toute bosselée.

Comme elle lui donnait beaucoup de mal pour l'ouvrir, l'écaillère impatientée allait la jeter dans le panier des écailles vides, lorsque l'huître céda à une dernière pression de l'instrument : ce fut heureux, car elle contenait une perle qu'un joaillier acheta à l'écaillère 640 fr.

Voici un fait d'hygiène publique qui doit intéresser tous ceux qui boivent du vin.

M. Fordos a presenté à l'Académie des sciences de Paris, dans sa séance du 10 novembre dernier, une note dont l'un des buts est de signaler les inconvénients qui résultent de la présence du plomb qui reste dans les bouteilles après qu'elles ont été rincées avec de la grenaille.

Un essai fait dernièrement à Genève confirme cette observation. Le plomb s'attache au verre lors même que la bouteille est lavée plusieurs fois à l'eau chaude et à l'eau froide.

Tout le monde sait, dit M. Fordos, que l'on est dans l'usage de nettoyer avec du plomb les bouteilles destinées à contenir des liquides alimentaires ou médicamenteux ; et les tonneliers, avant de mettre le vin en bouteilles, ont l'habitude de passer celles-ci au plomb et de les rincer ensuite à l'eau une fois seulement ; de sorte que les bouteilles retiennent non-seulement le carbonate de plomb adhérent, mais encore celui qui peut y rester par suite d'un lavage insuffisant ; ce qui fait que le vin dont on les remplit se charge d'une quantité plus ou moins grande de sel de plomb, et devient plus ou moins dangereux pour la santé.

Nul doute qu'un pareil vin n'ait, dans beaucoup de circonstances, occasionné des indispositions passagères, ou même des affections graves, dont la cause est restée inconnue.

Ne serait-ce pas aussi à l'usage de ce vin plombifère qu'il faudrait attribuer la plupart de ces maladies aiguës ou chroniques des organes de la digestion, si fréquentes dans les villes, où l'on boit généralement plus de vin en bouteilles que dans les campagnes. C'est aux médecins à le rechercher.

Puissent mes observations attirer l'attention de l'autorité chargée de veiller à la santé publique et l'amener à prendre des mesures efficaces pour empêcher, à l'avenir, l'emploi du plomb pour rincer les bouteilles.

D'après ces considérations, il semble donc que le nettoyage des bouteilles devrait toujours se faire avec de la grenaille de fer.

Mme CHRETIEN, de la Faculté de médecine de Paris, traite avec succès les maladies des femmes et la *stérilité*. Analyse les urines.

Consultations tous les jours, de midi à 4 heures, rue Bourbon, 9, au 1er, à Lyon.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL

No 1608 — 20 Décembre 1873

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — P. Blanchard. — La Sœur perdue, une histoire du Gran Chao (suite), par Mayne Reid. — Un voyage en Espagne pendant l'insurrection, (fin). — La veille du premier janvier. — Nos gravures : Procès du maréchal Bazaine, le dénoûment. — Violettes. — La bourse aux timbres-poste. — Auguste de la Rive. — L'*Histoire de France*, de M. Guizot. — Les exécutions de Santiago. — Bibliographie ; les *Merveilles de l'industrie*, par Louis Figuier.

Gravures : Procès du maréchal Bazaine : Mme Bazaine en prière dans la chapelle de Trianon, au moment du prononcé du jugement ; lecture de l'arrêt au condamné ; la délibération du conseil de guerre avant le prononcé du jugement. — P. Blanchard. — Evénements de Cuba : exécution de l'équipage du *Virginius*, à Santiago de Cuba ; Les cadavres foulés aux pieds des chevaux, après l'exécution. — M. de la Rive. — Types et physionomie de Paris : la petite bourse des timbres-poste aux Champs-Elysées. — L'*Histoire de France*, de M. Guizot (6 gravures). — Les *Merveilles de l'Industrie*, par M. L. Figuier (4 gravures). — Rébus.

DÉCÈS

Les amis et connaissances des familles DAUDÉ et PORTALEZ qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de

Monsieur **Théodore DAUDÉ**, père,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles qui auront lieu mardi 23 courant, à 8 heures 3/4 du matin.

Le convoi partira du domicile du défunt, 5, rue Saint-Pothin (Croix-Rousse), pour se rendre à l'église Saint-Augustin.

SOIES ET SOIERIES.

REVUE DE LA SEMAINE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE.

Nous sommes condamnés depuis plusieurs semaines a de fastidieuses redites : l'état de marasme des affaires se perpétue et depuis quelques jours il s'est plutôt empiré. L'espoir d'une reprise étant perdu pour cette saison, le marché des soies se met décidément au niveau du marché de l'étoffe. La dernière cote est encore arrivée en baisse et même ne dit-elle pas toute la vérité. Les détenteurs de soies voyant qu'ils ne peuvent plus compter de sitôt sur des besoins de la consommation ont cherché à tenter la spéculation par des offres plus basses, et ils y auraient, paraît-il, réussi dans une certaine mesure sur le marché de Milan où il se serait traité une très-grosse affaire en grége toscane ou milanaise. Ces spéculateurs croient-ils que l'année prochaine nous amènera un réveil et que les quelques francs de baisse acquis ces jours-ci suffisent pour donner une base meilleure aux achats ? nous avons été trop souvent trompé par de fausses allures de reprise pour hasarder une opinion. Ce qui est certain c'est que les soies touchent à des cours très-bas ; ils sont à la parité de 5 fr. par kil. de cocons ; or, cinq francs par kil. de cocons est un prix minimum pour les éducateurs étant donné la cherté des semences et des feuilles d'une part, et le faible rendement des graines de l'autre.

Un mouvement de baisse important nous paraît donc, comme nous l'avons déjà dit, peu à craindre ; les pertes réelles auxquelles l'industrie de la filature et du moulinage a dû se soumettre depuis la récolte, ne peuvent pas être indéfinies. Elle a fait jusqu'à présent de grands sacrifices pour maintenir du travail à sa nombreuse clientèle d'ouvriers et conserver son organisation, mais il y a une limite à tout. Un certain nombre de filateurs et de mouliniers ont déjà fermé leurs usines, et nombre de ces derniers va croissant. C'est le seul remède à apporter à la surabondance de matière première que nous voyons sur le marché : il est évident que beaucoup de nouveaux établissements ont été créés en Italie, surtout après la féconde campagne de 1871-72, et on est arrivé ainsi dans l'industrie des soies, de même que dans l'industrie des soieries à une production qui a dépassé les besoins.

Les filateurs comme les fabricants de soieries n'ont pas tenu compte de cet accroissement de puissance prpductive, qui accumulait les soies et les étoffes dans les magasins, sans augmenter les demandes de la consommation. Celle-ci est forcément restreinte, tandis que la production peut s'étendre, pour ainsi dire, indéfiniment ; toutes les fois qu'il y a rupture d'équilibre entre ces deux facteurs, il y a crise inévitable, et telles sont incontestablement l'origine première, la cause principale (si ce n'est la seule) du malaise actuel qui envahit toutes les branches sans exception de la production soyeuse, et qui est d'autant plus profond qu'il se rapproche davantage des manutentions premières. Ainsi, le filateur souffre plus que le fabricant de soieries et celui-ci plus que le commissionnaire.

Les commissions pour la saison de printemps sont aujourd'hui toutes entre les mains de la fabrique, et on peut juger de leur peu d'importance. Les demandes en article couleur, qui seul représente la nouveauté, a diminué dans des proportions considérables, comparativement à l'année dernière. On réassortit seulement par quelques nuances nouvelles, tirées de la palette inépuisable de nos teinturiers lyonnais ; les stocks de la saison précédente et ces réassortiments représentent en somme fort peu de chose.

Le tissu noire est aussi très-délaissé, pourtant la vente en est un peu plus courante que celle de l'étoffe couleur, grâce aux achats de l'Angleterre.

Les demandes de New-York sont toujours très-calmes. La crise financière américaine paraît arrivée à son terme ; les banques ont repris leurs affaires et tous les signes de la panique se sont évanouis, mais la mauvaise situation économique du pays empêchera de longtemps encore sans doute une reprise sérieuse.

Le marché de Paris reste très-inactif. Quelques maisons de détail ont vendu, mais l'ensemble semble souffre toujours beaucoup. L'absence d'affaires avec l'Amérique du Sud en est une des causes.

En ce qui concerne les autres places soyeuses, elles ne sent pas plus favorisées que la nôtre. A Londres la semaine a été à peu près nulle avec prix en baisse. On remarque cependant que les cours de Londres sont sensiblement plus élevés que les nôtres La spéculation ne se laisse pas tenter. Elle a fait au contraire comme nous le disions plus haut quelques opérations à Milan, mais en dictant la loi aux détenteurs. Les ventes faites l'ont donc été à des prix inférieurs à ceux de la semaine précédente. Les trames particulièrement se voient très-négligées et dépréciées, les gréges ont éprouvé une baisse correspondante à celle des ouvrées.

La demande reste par continuation très active à Milan pour les bourres et déchets, principalement sur les frisons, qui ont donné lieu à de nombreuses transactions avec une hausse de 25 centimes, et sur quelques parties de fantaisie.

Voici les prix actuels des principaux articles :

			l.		l.
Frisons classiques 1re qualité.			14 25	à	15 »
—	2e	—	13 25	à	14 25
—	3e	—	11 50	à	13 25
—	4e	—	9 50	à	11 »
Cocons percés jaunes 1re qualité.			14 »	à	15 »
Cocons percés verts 1re qualité.			12 50	à	13 »
Cocons percés verts 2e qualité.			11 »	à	11 50
Fantaisie pure royale 1re qualité.			24 »	à	26 »
Fantaisie pure royale 2e qualité.			22 »	à	24 »
Cocons bassinés 1re qualité.			3 »	à	3 50
—	2e	—	2 »	à	2 50
Cocons doubles 1re qualité.			6 30	à	6 60
—	2e	—	6 »	à	6 30
Bourre de Chine 1re qualité.			15 50	à	16 »
— d'Italie.			13 »	à	14 »

Le change sur France oscille autour de 115 1/2 à 115 3/4.

Les dernières dépêches du Japon apportent des affaires actives. Elles nous apprennent de plus que la rareté des cartons que l'on déplorait au commencement de la saison a cessé et que le marché en est aujourd'hui largement approvisionné. Les cartons ne manqueront donc pas cette année encore à la sériciculture européenne, ainsi qu'on a pu le craindre au début de la saison.

M.

DÉPÊCHES D'HIER

SOIR. — 3 HEURES.

Paris, 22 décembre, 8 h. mat.

Journal officiel. — M. de Chambon est nommé préfet de Meurthe-et-Moselle, en remplacement de M. Doniol, appelé à d'autres fonctions.

M. Limbourg, précédemment préfet du Nord, est nommé préfet de Seine-et-Oise.

M. Leguay est nommé préfet du Nord.

M. Degron est nommé préfet de Haute-Marne, en remplacement de M. Dhormoy, appelé à d'autres fonctions.

Le *Journal officiel* renferme aussi plusieurs nominations de sous-préfets et de secrétaires généraux.

Une note officielle relative à des articles publiés par certains journaux, et donnés sous la forme d'acte judiciaire, dit qu'il importe que le public ne puisse jamais attribuer à un article de journal un caractère de document authentique. La note ajoute que c'est manquer au respect dû à la justice que de lui emprunter ses formules officielles pour une œuvre de polémique (1).

New-York, 22 décembre.

On annonce que le consul anglais de la Havane a reçu des instructions pour immédiatement assembler les capitaines de l'escadre anglaise dans les eaux de Cuba, parce que l'Angleterre demande la punition de Burriel, gouverneur de Santiago.

Washington, 22 décembre.

Officiel. — Le procureur général américain, étant d'avis que l'Espagne, a prouvé que le *Virginus* n'avait pas le droit de porter le pavillon américain et avait obtenu des documents moyennant de faux témoignages, le gouvernement américain accepte les conséquences de ce fait imposées par le protocole.

Rome, 22 décembre.

Le Consistoire a eu lieu dans la matinée pour la nomination des cardinaux suivants :

Le patriarche de Lisbonne, Mgr Mascimiento ; l'archevêque de Paris, Mgr Guibert ; de Cambrai, Mgr Regnier ; de Grain, Mgr Simon ; de Salzbourg, Mgr Tarmoczy ; de Valence, Mgr Barrio ; Mgr Chigi nonce à Paris, Mgr Franchi, nonce à Madrid ; Mgr Falcinelli, nonce à Vienne ; Mgr Oreglia, nonce à Lisbonne, et les pères Tarquini, jésuite, et Martinelli, augustin.

Ont eu lieu aussi les nominations de quatre évêques *in-partibus infidelium ;* de trois évêques en Italie ; Mgr Olteanu a été nommé évêque de Gran et de Varadin en Hongrie ; le prêtre Corona, évêque de Saint-Louis-de-Potosi ; le prêtre Hiflion, évêque du Cap haïtien.

Nouvelles du Matin

PARIS

(Correspondance particulière du *Journal de Lyon*.)

22 décembre.

M. de Broglie a enfin obtenu quelque chose relativement à M. de Chambon. Il n'a pu obtenir sa destitution ; car le maréchal et même la maréchale avaient du goût pour lui ; mais enfin il l'a fait envoyer à Nancy.

Il semble que M. de Chambon montre peu de fierté en acceptant ; Nancy a toujours été

(1) Cette note vise un article de *Paris-Journal*, intitulé *Acte d'accusation des hommes du 4 septembre*, que ce journal s'est plu à rédiger dans la forme consacrée à ces actes judiciaires.

regardé comme inférieure à Versailles, en ce moment plus que jamais; cette ville est d'ailleurs pour les préfets d'aujourd'hui une sorte d'avant-coureur de la retraite. Exemple, M. Doniol, qui y est venu de Nantes, et qu'on renvoie à présent avec la formule « appelé à d'autres fonctions. »

Il est vrai qu'on a promis à M. de Chambon de le porter prochainement au grade supérieur de la Légion d'honneur. Elle est l'appoint des échanges qui se font entre fonctionnaires. Et l'on veut rendre du prestige à l'ordre! Je ne m'étonne, pour moi, que d'une chose, c'est de voir des gens méritants y tenir encore.

Le préfet de la Nièvre vient d'interdire dans son département certains almanachs dans lesquels l'odieux le dispute à la sottise. Vous savez ce qu'on est capable d'écrire et de lire dans ce beau pays de France. Il s'agit ici des biographies apologétiques des criminels de la Commune.

Le préfet de la Nièvre a bien raison d'empêcher quelques obscurs meurt-de-faim de province d'empoisonner les campagnes de leurs rapsodies coupables ou niaises. Mais quand donc le gouvernement prendra-t-il aussi des mesures contre d'autres rapsodies non moins niaises et aussi coupables de certains écrivains du soi-disant ordre moral.

Il faut dire les choses comme elles sont. Ni le Rappel ni le *Corsaire* ne m'inspirent de tendresse, et, s'il dépendait de ma seule volonté de les supprimer à tout jamais, ils ne vivraient pas longtemps. Mais il n'y a rien chez eux de comparable à ce qu'on voit dans le *Gaulois*, *Paris-Journal* et autres *Figaros*.

C'est là que s'étalent toutes les végétations malsaines qui nous rongent, et, ce qu'il y a de pis, ce n'est pas que cette littérature empreinte de gâtisme puisse se produire, mais c'est qu'elle ne soulève le cœur de personne. Ce qu'on appelle les classes dirigeantes, les honnêtes gens comme les nomme le *Figaro*, se nourrissent des productions d'une bande de haute-ruisseaux littéraires qui devraient auner de la flanelle dans un comptoir ou que Napoléon Ier eût envoyés à un régiment.

Le *Figaro* et autres intercèdent pour qu'on revienne sur cette résolution et pour qu'on fasse grâce au théâtre et aux auteurs, à la condition de quelques coupures.

Voilà les évangélistes de la France. D'un côté les classes populaires livrées à l'ignorance et aux excitations les plus basses; de l'autre les classes éclairées caressées dans leurs préjugés, leur vanité et leurs passions par des écrivains aussi dénués de scrupules. On ne sait, entre ces deux maux, lequel choisir, et l'on se prend à s'étonner que la France ne soit pas avec tout cela encore plus malade qu'elle ne l'est.

Vous devez penser qu'avec une pareille humeur je ne suis pas le moins du monde disposé à plaindre les auteurs et l'impresario de la *Liqueur d'or*, opérette qu'on a commencé à jouer au théâtre des Menus-Plaisirs et que le gouverneur de Paris vient d'interdire.

Je n'aurais pas lancé l'interdiction; mais puisqu'elle a été donnée, il faut la maintenir. C'est au public qu'il appartient de faire justice d'œuvres semblables; mais, une fois que le pouvoir s'en est mêlé, il ne doit rien retirer, car cela ferait croire à de l'indulgence.

Voulez-vous, pour prendre quelque chose de plus gai, que je vous raconte la façon curieuse dont on a découvert l'*inconnue*, de Crimée? Taine, dans la preface qu'il a mise en tête des lettres, s'était complètement trompé. Il parlait toujours de l' « Anglaise. » Il n'y avait point d'Anglaise.

Un chercheur bien connu mais que je n'ai pas besoin de nommer, peu content de la manière dont on expliquait ce rébus, alla chez Michel Lévy, et lui demanda le manuscrit.

— D'abord je n'ai pas de manuscrit, lui répondit le prince de la librairie, je n'en ai jamais eu, on n'a mis entre mes mains qu'une copie, et, sur cette copie, vous serez bien malin si vous trouvez quelque chose.

Le curieux prit cependant cette copie. Une seule adresse s'y trouvait, mais couverte de gribouillages; en un mot effacée avec une visible intention et indéchiffrable. Renan seul croyait avoir découvert sous les pâtés d'encre: A madame (ou mademoiselle) Jenny... » Cela ne l'avançait pas beaucoup, sinon à conclure qu'elle était anglaise, et comme certains passages des lettres semblaient s'adresser à une Anglaise, MM. Renan et Taine n'en doutèrent plus.

La personne que j'appellerai M. X..., plus méticuleuse, rentra chez elle, relut les deux volumes en notant tous les traits de nature à jeter une lumière quelconque sur l'identité de l'inconnue, et remarqua, entre autres, que son frère, présent sous les drapeaux à une certaine époque, avait été présenté à M. de S....

M. X... alla donc trouver M. de S..., tâcha de réveiller ses souvenirs, et lui cita les cinq ou six versions qu'il avait cru déchiffrer: Legain, Dagnin, etc. » A force de tourner, il arriva au nom que je vous ai donné hier. D'autres preuves le confirmèrent, et particulièrement celle-ci qu'une demoiselle ainsi nommée avait été jadis dame de compagnie d'une Anglaise, à Boulogne-sur-Mer. Le problème était donc résolu, et l'on paraît ne plus avoir de doute à cet égard.

Ai-je besoin maintenant de vous dire que l'attention du public n'est pas aujourd'hui à ces détails? Elle est tout entière à la note publiée ce matin par le *Journal officiel*, en réponse à certains articles de *Paris-Journal* qui n'auraient pas mérité cet honneur s'il était, par le temps qui court, une ineptie trop grosse pour faire son chemin.

Vous avez noté, au lendemain du procès Bazaine, la répugnante attitude prise par une partie de la presse et principalement par la presse bonapartiste. Ces journaux, qui ont dans leur dossier les éléments belliqueux de 1870, et dont les patrons devraient être traduits en justice criminelle pour avoir trompé et conduit le pays aux abîmes, ont poussé des hurlements au lendemain de la sentence de Trianon, dans la pensée d'obtenir peut-être la mise en jugement, non du général Coffinières, non du colonel Stoffel, non du commandant Magnan et autres, mais de membres du gouvernement de la défense nationale.

Tandis que le maréchal Lebœuf a des aides de camp et qu'on reparle de M. de Talhouët comme ministre, de M. de Talhouet qui affirme au Corps législatif avoir vu une dépêche qui n'existait pas, les journaux dont il s'agit n'ont pas eu honte d'entamer la sotte et triste campagne qui s'est déroulée depuis quinze jours dans leurs colonnes.

Paris-Journal s'y est distingué. Son rédacteur est, je crois, un ancien officier, nommé M. Grimal, qui a déjà écrit à la *Patrie*, et qui ferait mieux de ne rien écrire. La note de l'*Officiel* est, dans sa concision, une admonestation et un désaveu dont il faut espérer que l'on tiendra compte. Mais encore une fois, monsieur, quelle presse, et quel monde que le monde du journalisme!

Je sors à l'instant d'une autre caverne, située, celle-là, place Vendôme, au ministère de la justice, dont les salons sont ouverts pour une vente au profit des écoles professionnelles. Ah! qu'il est difficile de sauver sa bourse des mains des dames, et comme les plus honnêtes savent s'y prendre pour vous dépouiller comme si elles n'avaient jamais fait autre chose. Mmes Duval, Dufaure, Feuillet de Conches, etc., ont dû encaisser beacoup d'argent, si j'en juge par ce que j'ai vu dans une demi-heure.

N.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du lundi 22 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

A 2 heures 1/2 la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance de samedi dernier est lu par M. Cazenove de Pradines, l'un des secrétaires de l'Assemblée, et adopté sans observation.

Plusieurs demandes de congé sont formulées et accordées.

L'Assemblée adopte sans contestation divers projets de loi d'intérêt local. Les uns approuvent l'établissement de surtaxes sur les vins ou les alcools à l'octroi de Tanninges, de Saint-Julien, de Cluzes (Haute-Savoie); de Lampaul (Finistère), et de Saint-Dié (Vosges).

L'ordre du jour appelle ensuite le scrutin pour la nomination d'un conseiller d'Etat en service ordinaire.

Un huissier tire d'abord au sort le nom des trente-six scrutateurs qui doivent être chargés de faire le dépouillement.

L'opération du scrutin commence aussitôt après ce tirage.

Il est deux heures trois quarts.

Le scrutin pour la nomination d'un conseiller d'Etat en remplacement de M. Odilon Barrot est fermé à 3 heures 25.

Le dépouillement est effectué par les scrutateurs dans une salle voisine des délibérations.

L'ordre du jour amène la suite de la discussion du budget du ministère des finances (dépenses) pour l'exercice 1874.

L'Assemblée est restée samedi dernier au chapitre 51 (frais de perception des contributions directes et autres.)

M. Raoul Duval, après avoir proposé sur ce chapitre une augmentation de 50,000 francs pour la conservation, cette année, des perceptions urbaines qui peuvent être supprimées, d'après une loi récente, s'est borné ensuite à demander une augmentation de 5,000 fr. (cinq mille francs), le restant devant, d'accord avec la Chambre, être trouvé dans diverses économies particulières des finances.

M. Corne a la parole. — L'amendement a été l'objet d'une discussion assez approfondie. Mais c'était à la fin de la séance. Il rappelle la question: La commission des services administratifs, par l'organe de M. de la Monneraye, a demandé une diminution de 50,000 fr. sur les remises aux percepteurs par suite d'extinctions prévues de perceptions. La commission du budget et le ministre des finances ont trouvé que la réduction était possible. Il s'agit de la réunion des perceptions des villes d'arrondissement aux receveurs particuliers et de celles des chefs-lieux de département aux trésoriers-payeurs.

La suppression des perceptions a lieu par voie d'extinction. On a fait en 1873 une réduction de 36 perceptions, c'est-à-dire une économie de 48,700 fr. Le budget de 1874 porte une prévision d'économies de 50,000 fr. On ne saurait revenir sur une décision précédente de l'Assemblée quand elle n'est réellement pas justifiée.

L'amendement de M. Raoul demande le rétablissement d'une somme de 5,000 fr. mais c'est une somme apparente seulement.

Au fond, M. Raoul Duval désire que l'Assemblée revienne au rétablissement des perceptions urbaines.

Les économies ne sont pourtant pas si faciles à obtenir qu'il faille renoncer aussi vite à celles qui ont été obtenues

Il faudrait au moins attendre une plus grande expérience de la mesure qui a donné d'excellents résultats.

Le fonctionnarisme est déjà assez grand en France sans qu'il soit de nouveau favorisé.

M. Magne, ministre des des finances. (Mouvement d'attention.) — Il ne faut pas faire des économies dont le résultat ne serait pas tel qu'on le présume et irait contre le but même que l'on veut atteindre. (La voix de M le ministre est tellement faible que nous pouvons à peine distinguer ses paroles. En résumé, voilà ce que nous saisissons): L'administration des finances a dû se rendre compte des avantages et des inconvénients que présente la mesure de la réunion des perceptions aux receveurs particuliers ou aux payeurs-généraux. Un inspecteur des finances a signalé déjà que cette réunion a créé des difficultés et un ralentissement dans le recouvrement des perceptions particulières. D'un autre côté, les trésoriers-payeurs ont beaucoup de travail.

Des agents irresponsables, que l'on a dû charger du recouvrement, ont montré également qu'il y avait des inconvénients très-sérieux pour le trésor aussi bien que pour les contribuables.

La commission du budget a interrogé le ministre des finances, Il a doné son avis. Il le répète à l'Assemblée.

L'administration fera toutes les réformes possibles dans les perceptions, mais en s'entourant de garanties ministérielles.

Il faut donc procéder avec beaucoup de circonspection; car il y a des économies qui se traduisent par des pertes considérables. Ainsi, une économie sur les agents de l'administration a été de 5 à 600,000 fr., et elle a eu pour résultat une perte de 20 millions pour le Trésor.

Du reste, l'ajournement n'a pas de danger absolu et l'on peut attendre à l'année prochaine. (Très-bien!)

M. Delacour. — La commission des services administratifs aurait bien mal rempli son devoir si elle avait compromis les finances de l'Etat. Elle n'a agi que d'accord avec l'administration des finances, et M. Fould était de son opinion. L'expérience a été faite, et, si elle n'a pas donné de meilleurs résultats, c'est que les grands fonctionnaires ont appliqué peut-être la mesure avec une extrême contrariété pour l'augmentation de travail qui lui incombait.

M. Pouyer-Quertier est du même avis que M. Delacour. M. le ministre n'a pas vu de danger à ajourner la solution de la question à une année. On ne doit pas, d'ailleurs, oublier que les mesures financières comme les impôts ne peuvent être jugées dans un an. Il faut plus longtemps pour arriver à se bien rendre compte des choses. Du reste, il y a une économie réelle dans la mesure de la réunion des perceptions des villes aux recettes particulières, et un receveur particulier a autant de pouvoir qu'un percepteur, pour ce qu'il peut percevoir directement. Un receveur est responsable de tous les percepteurs de l'arrondissement. Aura-t-il moins de responsabilité parce qu'il recevra directement?

(*Voir la fin aux dépêches.*)

DERNIÈRES DÉPÊCHES

MATIN. — 7 HEURES.

Paris, 22 décembre, 8 h., 40 s.

FIN DE L'ASSEMBLÉE

Sur le chapitre 72, M. Lefébure dit qu'un projet de loi sera déposé relativement à une convention avec la compagnie transatlantique dont il a été question.

Il ajoute que les négociations entamées avec les Etats-Unis pour une convention postale se poursuivent, ne sont ni rompues, ni interrompues.

Adoption des articles jusqu'au 88e, et des premiers chapitres (ressources spéciales).

M. Fourcand adresse une question sur la convention conclue avec l'ex-impératrice. Il dit que le contrôle de l'Assemblée est indispensable.

M. Deseilligny répond que cette question, qui se terminera par une transaction, aurait été de la compétence des tribunaux. Il ajoute que le gouvernement saisira l'Assemblée d'un projet relatif à cette transaction, qui, si elle est repoussée, sera déférée aux tribunaux.

M. du Temple demande que la discussion de son interpellation, concernant la nomination d'un ambassadeur auprès du roi d'Italie, vienne après la discussion du budget et avant la loi sur les maires.

L'Assemblée décide qu'elle viendra seulement après la loi sur les maires.

Bourse faible; peu d'affaires.

Paris, 22 décembre, 5 h. 20 matin.

Emprunt du Boulevard, 93.35.

Le comte de Vogué est arrivé à Constantinople.

New-York, 23 décembre.

Dix millions de dollars nouveaux bons 5 0/0, seront expédiés pour l'Europe samedi.

VARIÉTÉS

LETTRE D'UNE MAMAN RAISONNABLE

A UNE JEUNE MÈRE

(Les livres à l'usage de l'enfance et de la jeunesse)

SECONDE PARTIE

(Suite. Voir le no du 20 décembre.)

Ouf! c'est fait. Ce n'est pas, amusant, un compte de cuisine, mais c'est instructif. Comme cela coûte cher d'avoir tous les jours dix bouches à nourrir à Paris! tu ne te doutes pas de cela, toi, dans ta Cocagne, dans ta province. Tu ne sais pas que les poulets, c'est une ruine, que les filets, c'est un désastre, et que le beurre, c'est la mort à tout! Ta ferme te fournit tous les biens de la terre. On n'est plus jeune. Il en est un de ces chapitres, *le Meilleur Ami*, que mon mari voudrait voir afficher sur tous les murs, dans les quarante mille communes de France, sur du papier blanc, à côté des discours politiques. Ce meilleur ami, c'est, l'as-tu deviné? — le travail. Tu donneras à ta Julie *la Famille Chester*, du même. C'est tout frais éclos de cette année. Cela lui montrera, à travers une histoire très-intéressante, très-vivante, où grouillent tout plein de bêtes et de gens, l'Angleterre et la Russie. Tu donneras à Louise *les Contes célèbres de l'Angleterre*, un choix très heureux, et adapté à merveille pour nous par M. de Vailly, avec beaucoup de goût.

Pour ton cadeau d'apparat à la petite de B... prends la splendide édition édition des *Contes de Perrault*, illustrés par Doré. Elle a un défaut, quoiqu'elle soit superbe, quoique ce soit un gros livre, elle ne coûte que 25 ou 30 fr. Prends-en ton parti. Ah! lis avant de le donner, la préface: si tu as par hasard des préjugés contre les fées, elle te les ôtera. Je vous demande un peu! proscrire les fées à l'âge où l'enfant n'a encore que de l'imagination! Vouloir nourrir la raison sèche, alors qu'elle n'existe pas encore! A ce compte, ces messieurs de la science par trop pure seraient tenus de faire manger des biftecks à leurs enfants avant qu'ils aient fait leurs premières dents.

Pour tes grands neveux, je pense à la belle édition en un seul volume de *Molière*, édition de Sainte-Beuve, s'il te plaît, et illustrée de six cents dessins par Tony Johannot. Ah! Johannot. M'est avis que ni lui ni Granville, le Grandville des *Animaux peints par eux-mêmes*, ne sont remplacés. Les vrais talents se succèdent, mais ne se ressemblent pas, et c'est peut-être heureux: chacun donne son fruit. Johannot nous montrait ses jeunes filles, ses femmes gracieuses et charmantes, mais personne ne dessinait de si beaux enfants de son temps, tandis que, grâce à Frœlith et à Froment, les jolis enfants abondent aujourd'hui, au moins dans nos livres. Au *Molière* tu joindras le *la Fontaine* illustré, d'Eugène Lambert. C'est le peintre qui a fait ces trésors de petits chats qui arrangeaient si bien, dans un de nos derniers salons, les balanciers des pendules. Ce qui distingue son illustration de *la Fontaine* de toutes les autres, c'est qu'il n'a pas cédé à l'idée de donner à la Fontaine plus d'esprit qu'il n'en avait. En lui en donnant autant, je trouve qu'il lui en a donné beaucoup. Son *la Fontaine* est le mien. Il a de plus l'avantage, n'étant pas immense, d'être portatif. Je n'ai pas de goût pour les livres qui écrasent les tables. A Suzon, ta filleule, donne *la Comédie enfantine*, de Ratisbonne. Elle apprendra ces petits vers-là par cœur, en attendant ceux de Florian et de la Fontaine, en attendant ceux de Fontaine, et sera gentille en les récitant.

Je n'ai pas pensé à te le dire, mais *la Morale familière*, *la Comédie enfantine* et les trois quarts de la bibliothèque Hetzel sont couronnés par l'Académie; tous les Verne et bien d'autres ont eu ce grand honneur. Il faut lui savoir gré, à l'Académie, d'avoir osé, contre son ordinaire, couronner des livres déjà aimés et goûtés de tous le monde, et d'avoir ainsi légitimé et contrôlé leur succès comme on fait pour l'or à la Monnaie.

A propos des *Contes de Perrault*, j'aurais dû te parler des *Contes du petit château*, de Jean Macé. Depuis *le Petit Chaperon rouge*, on n'a rien fait de mieux, ni de si joli, ni de si franc, ni de si étonnamment bien écrit. La bibliothèque Hetzel a un côté *récréation* fort riche, tu le vois, mais elle a aussi son côté *éducation*. Ne frisonne pas. Les gens qui écrivent là-dedans se sont juré de tout rendre amusant. *La Bouchée de pain*, de M. Macé, est célèbre; les parents l'ôtent de la bouche de leurs enfants. *Les aventures d'un jeune naturaliste*, de Lucien Biart, et ses entretiens: *Entre Frères et Sœurs*, ne sont pour endormir personne. Lucien Biart, tu sais? c'est lui qui a semé dans *la Revue des Deux-Mondes*, sous ce titre: *les Clientes du docteur Bernagius*, ces jolies nouvelles que tu as remarquées à côté même de celles de Tourgueneff.

C'est un beau don que le talent quand il fait des livres utiles, de ceux qui vous apprennent *tout ce qu'il est indispensable* de savoir, des livres aussi amusants que ceux qui ne vous apprennent rien du tout.

Tu donneras au filsaîné de Mme C... l'*Histoire sainte*, de M. Meissac, chapelain de Sainte-Geneviève, avec une illustration qui ne fait pas tapage, mais que les connaisseurs estiment singulièrement.

M. de Montalembert prisait, entre tous, ces dessins de Gérard Séguin.

L'*Histoire du ciel*, de Flammarion, est, dans quelques passages, un peu sévère, mais il vaut bien la peine de se mettre sur la pointe des pieds pour toucher du doigt les étoiles, pour apprendre à fond ce que c'est que la lune et le soleil.

Il y a des choses étonnantes là-haut, et toutes dans un ordre admirable; cela les distingue des choses étonnantes d'ici-bas.

Ce côté *éducation* de la bibliothèque Hetzel s'est enrichi cette année d'un chef-d'œuvre, car c'est à qui, parmi les maîtres, apportera son diamant à cet écrin. L'*Histoire d'une maison*, comment se fait une maison de la cave au grenier. par Viollet-Leduc, est irrésistible. Elle monte, cette maison; de page en page on croit la faire soi-même. On est au coin de son feu successivement terrassier, briquetier, maçon, menuisier, sculpteur, vitrier, serrurier, architecte. C'est en vie comme un roman. Ces murs deviennent des personnages qu'on ne veut pas laisser là, on assiste à une création. Fais lire l'*Histoire d'une maison* à ton mari, et s'il arrive jusqu'au bout sans t'avoir enfin promis la maison de campagne qu'il te refuse depuis trois ans, et si la rage de bâtir ne le saisit pas, c'est qu'il est, lui, en pierre de taille.

La Chambre des demoiselles, de Cahours et Riche, t'apprendra de cette science, qui ressemble tant à la cuisine, mais à une cuisine faite par des membres de l'Institut. — Ce qu'il faut bien savoir. Le pot-au-feu, ma chère, est une opération chimique. Je finis par celui de ces livres qui m'avait fait le plus de frayeur: les *Sciences usuelles mises à la portée de tous*, par un capitaine de frégate. Aurais-tu jamais pensé à lire ce livre-là, toi? Moi, j'y pensais, mais je ne le lisais pas. Mais sais-tu ce qui me l'a fait lire? c'est monsieur mon fils aîné.

« Maman, m'a-t-il dit, c'est le plus beau livre du monde. Après qu'on l'a lu, on sait tout: les chemins de fer, la navigation, la vapeur l'électricité, les télégraphes, les machines pour tout faire; on comprend tout, on n'ignore plus rien. »

Il ne me parlait plus que du capitaine Louis du Temple. Ma foi! je me suis décidée; — et sais-tu ce qui m'est arrivé? — c'est que j'ai été si bien prise, qu'à mesure que je lisais, comme autrefois à la pension, je prenais des notes et faisais des résumés. Un rhume de huit jours m'y a aidée; mais il a eu de la chance, ce rhume-là: je l'ai béni, et c'est le premier.

Que c'est bon d'apprendre, et que tous ces livres qu'on nous dit faits pour nos seuls enfants nous seraient un complément d'instruction utile à nous-mêmes, utile pour être moins sottes, pour sortir des chiffons et des médisances, et des conversations sans but, où il s'agit toujours de rien! Comme ils nous aideraient à nous associer à la conversation des hommes instruits, à nous intéresser à ces grandes choses qui touchent aux intérêts publics, et à côté desquelles nous passons comme des sourdes et comme des aveugles!

« Tout cela est bel et bon, » vas-tu me dire, « mais je te parlais d'autre chose que de livres. » Il y a temps pour tout, chère Madame. Je vous parlerai demain de vos chiffons, j'irai chez votre modiste, je verrai votre couturière, je passerai chez votre marchand de dentelles et chez votre bijoutier aussi; mais si j'ai répondu au seul post-scriptum de ta lettre, c'est que, comme tous les post-scriptum, lui seul méritait une vraie réponse. Tu ne t'en doutais pas? Si je suis parvenue à te couvaincre, je n'ai pas perdu mes deux timbres. HÉLÈNE.

P. S. — Mais c'est donc décidément vrai, l'histoire des post-scriptum et de leur importance? Serait-ce parce qu'ils se composent surtout de ce qu'on allait oublier, et que l'esprit est fait de telle sorte que les trois quarts du temps ce qui l'occupe n'est pas le principal parmi ce qui devrait l'occuper?

Pour me punir, cette fois, je vais abonner, et de mes deniers encore, monsieur ton fils et mesdemoiselles tes filles à l'œuvre à laquelle j'aurais dû donner la première place dans la revue que je viens de faire, car elle est la base et comme la mère de toute cette collection Hetzel, dont je viens te te causer.

Il s'agit du *Magasin d'éducation et de récréation*, créé et dirigé depuis neuf années par Stahl, Jules Verne et Macé avec un soin, un scrupule infinis. Figure-toi une sorte de *Revue des Deux-Mondes* des enfants (ce n'est pas à la *Revue des Deux-Mondes* que je fais du tort par cette comparaison, elle est si grosse qu'elle ne peut pas toujours être parfaite), mais enfin je veux dire quelque chose de bon, puisque rien n'est meilleur. Tous les quinze jours tes enfants recevront leur numéro à leur nom, et je leur annonce à l'avance qu'ils auront la primeur d'un nouvel ouvrage de Verne, très-important: *l'Ile mystérieuse*, et d'un livre, inédit aussi, de P.-J. Stahl, qui, sous son titre humoristique: *Histoire d'un âne et de deux jeunes filles*, fera, je l'espère, leurs délices. Je suis abonnée depuis la fondation à cet excellent recueil. J'ai les dix-huit volumes, ni plus ni moins, et ce sont ces dix-huit volumes, ma mignonne, qui m'ont appris peu à peu à te parler à peu près doctement comme je viens d'oser le faire.

C'est à cette collection de bonne pensées, dites par beaucoup d'hommes dévoués et éminents, que je dois d'avoir horreur des mauvaises. J'ai été une jeune mère, moi aussi; je sais donc que ce n'est pas seulement un don de nature que d'être bonne mère, je sais que c'est une science aussi; je sais qu'il y faut de la volonté et de la réflexion. Eh bien, je serais à jamais ingrate si je ne te confessais pas que *le Magasin d'éducation* a été pour une bonne moitié dans les progrès que j'ai fait faire à ma chère nichée.

C'est ce recueil bienfaisant qui leur apportait tous les quinze jours, sans y manquer, jamais, alors que les distractions de ma vie de jeune femme m'en détournaient quelquefois, toutes ces leçons pratiques de morale, de bonté, de sage piété et d'instruction de toute sorte que les meilleures mères n'ont pas toujours le temps de donner à leurs petits, et que peut-être elles leur donneraient beaucoup moins bien. Mon mari ne donne pas d'autres étrennes aux fils et aux filles de nos amies, et pas un de ses petits abonnés ne le laisse en repos, tu peux m'en croire, quand vient la fin de l'an, tant qu'il n'a pas renouvelé leur abonnement. Il en fait chez nous, toutes les fois qu'il le peut, la lecture en commun. De là des causeries qui tout de suite sortent des banalités et des mièvreries trop ordinaires dans beaucoup de familles, de là une communication plus large entre l'esprit du père et la jeune intelligence des enfants. Dis-moi, chère Victoire, quand tu vas me répondre que tout cela n'est pas tombé dans l'oreille d'une sourde; dis-moi qu'un sermon venant à point d'une bouche amie t'a paru aussi intéressant que des baliverses, et je suis assurée qu'il ne se passera pas six mois sans que tu m'écrives qu'il est bon d'être une vraie mère, que c'est le cœur, que c'est la vie enfin remplie, et que tu es aussi heureuse que moi!

HÉLÈNE.

BULLETIN AGRICOLE ET COMMERCIAL

SITUATION GÉNÉRALE.

Depuis notre dernier bulletin, il y a eu, dans toutes les régions, une petite baisse sur les blés et les farines.

Les offres des détenteurs sont plus nombreuses contrairement à ce qui se passe chaque année à cette époque. Les marchés sont suffisamment approvisionnés.

Les nombreux arrivages, de la semaine dernière à Marseille, ont amené une baisse de 50 centimes par charge.

On nous annonce de nombreux chargements venant d'Amérique, mais les cours actuels des Etats-Unis ne nous permettent pas d'espérer une forte baisse à l'arrivé de ces apports.

L'Amérique, depuis le 1er septembre jusqu'à la fin novembre, nous a expédié au moins 13 millions de busnels sur les 20 millions dont elle espère pouvoir disposer.

Les derniers avis reçus de la mer Noire sont unanimes à constater la faiblesse des rendements de la Russie. Certains districts sont, paraît-il, tellement épuisés, que les habitants sont presque réduits à la famine. On parle beaucoup de prohiber la sortie, même du seigle, dans tout l'empire russe.

MARCHÉ AUX GRAINS ET AUX FARINES DE LA PLACE DE LA MAIRIE A LA GUILLOTIÈRE ET AU LOUVRE, A LYON

Farines, 1re qualité, se sont vendues de 64 à 64 fr. 50 les 125 kilos.

Farines rondes, affaires calmes, de 58 à 59 francs.

Blés 1er choix, se sont vendus de 35 75 à 36 fr. les 100 kilos.

Seigle du rayon, de 25 fr. 75 à 26 fr. les 100 kilos.

Orges de brasserie, 26 fr., de mouture, 22 fr. les 100 kilos.

Avoines, affaires calmes à 22 fr. les 100 kilos.

MARCHÉS EN GROS DES BESTIAUX DE LYON-VAISE

Pendant toute cette semaine les marchés d'animaux ont été fortement approvisionnés grâce au beau temps et aux loisirs que les travaux des champs laissent aux agriculteurs. Les portes du marché sont littéralement encombrées du matin au soir, de vendeurs et d'acheteurs, et les transactions continuent à présenter plus d'activité que la semaine précédente.

Marché du lundi 15 décembre 1873.

Nombre de porcs amenés, 1,698, — poids moyen, 100 kil.

1re qualité a été vendue 116 fr. les 100 k.
2e — — — 112 — —
3e — — — 108 — —

Marché du mardi 16 décembre.

Nombre de bœufs et vaches amenés, 545, — poids moyen, 250 kil.

1re qualité a été vendue 185 fr. les 100 k.
2e — — — 170 — —
3e — — — 165 — —

Marché du jeudi 18 décembre.

Nombre de moutons amenés 2,880, — poids moyen, 16 kil.

1re qualité a été vendue 175 fr. les 100 k.
2e — — — 170 — —
3e — — — 165 — —

Marché du vendredi 19 décembre.

Nombre de veaux amenés, 627, — poids moyen, 75 kil.

1re qualité a été vendue 110 fr. les 100 k.
2e — — — 107 — —
3e — — — 104 — —

En comparant ces prix avec ceux des marchés de la semaine dernière, on remarque que les bœufs et vaches ont haussé de 5 fr., tandis que les moutons ont subi une baisse de 10 fr., et les veaux et les porcs de 5 fr. par 100 kilos.

MARCHÉ EN GROS DE LA HALLE DES CORDELIERS.

Marché fortement approvisionné en volailles et en gibier.

Depuis que le temps s'est radouci, la vente de la marée a subi une baisse sensible sur les cours des semaines précédentes.

Les denrées agricoles sont, depuis quelques jours, moins abondantes, mais nous n'avons point à constater de hausse sur la majeure partie des produits.

Section de la volaille et du gibier.

Ventes actives aux prix suivants:

Volailles fines de Bresse, assez belles, se sont vendues 12 à 13 fr. les 4 pièces. Qualité inférieure, de 8 à 10 fr.

Poulets de grosseur moyenne, de 11 fr. 50 à 12 fr. les 6 pièces.

Oies moyennes, de 9 à 10 fr. les 2 pièces.

Canards barboteurs fort beaux, de 8 à 9 fr. les 4 pièces.

Canards sauvages ordinaires, de 3 fr. 75 à 4 fr. 50 les 2 pièces.

Perdreaux rouges fort beaux, de 5 fr. 50 à 5 fr. 75 les 2 pièces.

Perdrix d'une belle grosseur, de 11 à 11 fr. 50 les 6 pièces.

Grives fines, grosses et grasses, de 6 fr. à 6 fr. 25 la douzaine.

Grives d'Italie assez joilies, de 4 fr. à 4 fr. 20 la douzaine.

Lièvres de pays superbes, de 11 à 12 fr. les 2 pièces.

Lièvres du nord, assez gros, de 10 à 11 fr. les 2 pièces,

Lapins domestiques de différentes races, de 3 à 3 fr. 20 les 2 pièces.

Lapins de garenne, assez gros, de 3 à 3 fr. 50 les 2 pièces.

Chevreuils ordinaires, de 40 à 42 fr. pièce.

Section de la marée.

Approvisionnements assez abondants en différentes espèces de poissons de mer et d'eau douce en bon état de conservation. Vente lente, beaucoup de monde, mais peu d'empressement aux achats. Le radoucissement de la température a fait baisser les prix.

Soles, toujours en grande abondance, de 14 à 15 fr. les 6 paires; ordinaires, de 10 à 13 fr. les 5 paires.

Raies douces assez belles, de 10 à 12 fr. la paire.

Raies bouclées d'une grosseur moyenne, de 8 à 9 fr.

Loups assez jolis, de 18 à 20 fr. les 2 pièces.

Mulets ordinaires, de 12 à 13 fr. la manne de 6 pièces.

Langoustes fort belles, de 15 à 18 fr. les 4 pièces.

Section des fruits et légumes.

Approvisionnements ordinaires, mais les produits sont, en général, de bons choix et de bonne qualité.

Poires, variétés les plus remarquables en bonne qualité: beurrée de Nivelle, besi de Chaumontel. fondante de Noël, passe-Colmar, passe-Crassane, beurrée Sterckmans et broom-park, se sont vendues de 110 à 120 fr. les 100 kilog.

Poires, variétés martin-sec, curé, sarrasin, etc., de 75 à 80 fr., suivant qualité et grosseur.

Pommes de choix, reinette du Canada, reine des reinettes et surpasse-reinette, de 75 à 80 fr. les 100 kilog.; 2e choix, de 70 à 75 fr.

Pommes de diverses qualités: cadeau du général, calville Saint-Sauveur, court-pendu, grosse face d'Amérique, etc., de 35 à 40 fr.; 2e choix, de 25 à 30 fr. les 100 kilog.

Raisins, variétés, chasselas dorés, chasselas roux, chasselas rosés et chasselas rouges, d'une bonne consommation, de 140 à 150 fr. les 100 kilog., en petite caisse de 8 à 10 kilog.

Oranges mandarines fines commencent à arriver, de 5 fr. 75 à 6 fr. le 100 de fruits.

Oranges d'Espagne assez belles, de 25 fr. 50 à 26 fr. la caisse.

Truffes noires du Périgord fort belles, de 8 à 10 fr. le kilog.

Champignons de Conches frais (*agaricus edulis*) agaric, comestibles, de 1 fr. 50 à 1 fr. 75 le kilog.

Légumes frais. — Choufleurs du midi assez beaux, de 3 fr. 50 à 5 fr. la douzaine de pieds, suivant grosseur.

Choux de Bruxelles, de 80 à 90 fr. les 100 kilog.

Oignons d'Auxenne, de 12 à 13 fr. les 100 kilog.

Aulx du midi, de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 les quatre chaines.

MARCHÉ DU QUAI ST-ANTOINE, DE L'ARCHEVÊCHÉ ET DE LA PLACE SAINT-JEAN.

L'approvisionnement en tubercules de différentes qualités de parmentières a été assez importante; malgré cela, les cours sont un peu en hausse, en raison de la maladie et de la cherté des vivres, car la classe ouvrière de la ville ainsi que nos populations rurales en consomment beaucoup, ce qui fait que les détenteurs profitent de l'occasion et font difficilement des concessions aux consommateurs.

Pommes de terre chaves ou jaunes rondes se sont vendues, première qualité, de 10 à 11 fr. les 100 kilog.

Pommes de terre violette, premier choix, de 9 à 9 fr. 50 les 100 kilog.

Pommes de terre chardon, ordinaire, de 8 fr. à 8 fr. 50 les 100 kilog.

Noix — variétés — mayettes et franquettes, de 40 à 45 fr.

Chataignes dit marrons du Luc, de 50 à 55 fr. les 100 kilog.

Chataignes ordinaires du Dauphiné et du Vivarais, de 35 à 40 fr., suivant qualité et grosseur.

Les autres cours demeurent sans changements.

Th. DENIS

Membre de la sociétés des Agriculteurs de France.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyon, 22 décembre.

NOMBRE	SORTES	FRANCE	ESPAGNE	PIÉMONT	ITALIE	BROUSSE	SYRIE	Grèce et Salonique	BENGALE	CHINE	CANTON	JAPON	POIDS
43	Org..	30	»	4	4	»	»	»	3	2	»	»	3613
30	Tram,	9	»	»	3	»	»	»	1	8	2	7	2011
47	Grég.	13	3	»	4	5	1	6	»	6	4	5	3432
9	Div..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
6	Bob..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	Lain.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
135		52	3	4	11	5	1	6	4	16	6	12	9056

BALLOTS PESÉS

NOMBRE	SORTES	FRANCE	ESPAGNE	PIÉMONT	ITALIE	BROUSSE	SYRIE	Grèce et Salonique	BENGALE	CHINE	CANTON	JAPON	POIDS
2	Org..	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	35
6	Tram.	»	»	»	1	»	»	»	»	4	»	1	312
45	Grég.	»	»	»	»	»	»	»	»	10	1	34	2150
»	Div..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
53		1	»	»	1	»	»	»	»	15	1	35	2507

Ballots conditionnés dep. le 1er du mois. 2209 nos
Ballots pesés depuis le 1er du mois..... 880 nos

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

du 22 Décembre.

PAR J.-E. FASSE, DE LA MAISON GAIFFE ET DARLOT, *Opticiens, 12, rue de l'Hôtel-de-Ville.*

THERMOMÈTRE			BAROMÈTRE		
à 9 h.d.m.	minima.	maxima.	à 9 h. d. m.	minima.	maxima.
+4,2	+3,0	+11,0	756,8	755,5	756,8
Humidité 87 % Vent... E faible.			Pluie..... 0 Ciel couvert.		

SPECTACLES DU 23 DÉCEMBRE

GRAND-THÉATRE

TAMBOUR BATTANT, comédie-vaudeville en 1 acte
LES AVENTURES DE MANDRIN, drame en 5 act. et 9 tab.
LA GRAMMAIRE, comédie-vaudeville en 1 acte.
On commencera à 6 heures 3/4.

THÉATRE DU GYMNASE

LA FILLE DE MADAME ANGOT, opérette-bouffe en 3 act.
UN RÉVEILLON A LA GLACE, opérette en 1 acte.
On commencera à 7 heures 3/4.

THÉATRE DES VARIÉTÉS

L'ONCLE SAM, comédie en 4 actes, de V. Sardou.
On commencera à 7 heures 1/2.

HOTEL COLLET

Grande soirée humouristique donnée par M. Lemercier de Neuville et ses Pupazzi.:
Le procès Belenfant des dames et *les Fourberies de M. Prudhomme.*
Entrée, 3 fr., places réservées, 5 fr.
On commencera à 8 h. du soir.

Crédit Lyonnais

Le CRÉDIT LYONNAIS délivre des Bons à échéance à ordre à 5 0/0 pour six mois et au-delà.

Il bonifie 4 0/0 pour les Dépôts remboursables à vue.

Il paie dans ses bureaux tous les Coupons dont le montant est officiellement annoncé.

Il délivre des lettres de crédit sur toutes les places importantes d'Europe et d'outre mer. 2242

Crédit Lyonnais

A partir du lundi 22 décembre, les bureaux de la direction, du portefeuille, de l'escompte et du contentieux, sont tranférés, *rue de Lyon*, 18, vis-à-vis le Palais du Commerce.

Les services de la caisse, des titres et de la Bourse, restent à l'ancien local du palais du Commerce. 2289

En Vente chez tous les libraires
1874
ALMANACH SANS NOM
par la rédaction de la
MASCARADE
—o—
Prix: 50 cent.

L'exposition universelle de Vienne a été, sans contredit, l'événement le plus considérable de l'année qui va finir. Beaucoup de personnes avaient eu le projet bien naturel d'aller contempler les merveilles industrielles et artistiques rassemblées dans le palais grandiose du Prater ; mais les bruits exagérés du choléra, la cherté des vivres et des logements qui a été un moment excessive, ont dérangé ces projets et empêché bien des visiteurs d'aller jouir du spectacle imposant offert par la capitale autrichienne du 1er mai au 2 novembre 1873.

Fort heureusement pour ceux qui n'ont pas vu, le *Journal illustré de l'Exposition universelle* de Vienne, organe officiel de la commission royale de Hongrie, publié en français. à Paris, rue Richelieu, 112, a reproduit, pour ainsi dire, au jour le jour, par la plume et le crayon, les différentes phases de ce grand tournoi international; et l'administration vient de mettre en vente un magnifique volume in-folio, richement relié et doré, comprenant les 40 livraisons parues, soit 640 pages de texte et plus de 350 gravures, qui forment le compte rendu le plus complet et le plus varié de cette Exposition si remarquable, autour de laquelle tant d'intérêts et de besoins industriels et commerciaux viennent se grouper. Le caractère officiel de cette publication donne, en outre, aux lecteurs une garantie d'exactitude et d'authenticité pour tous les renseignements qu'elle contient. Enfin, son prix modéré met l'ouvrage à la portée de tous et en fait une étrenne utile, instructive et agréable pour le jour de l'an.

(*Voir aux annonces.*)

Etrennes 1874

ALPHse BLACHE et Cie

PAPETERIE, MAROQUINERIE, BRONZE, OBJETS D'ART, SPÉCIALITÉ DE CARTES DE VISITE

EXPOSITIONS :
le Dimanche 21 courant.
le Jeudi 25 courant.

2, rue Lafont.

DOCTEUR MOURGUE
dentiste
15, rue de Lyon, 15

Le *Rappel* publie en ce moment, dans son feuilleton, *Les Naufrageurs*, roman de mœurs contemporaines.

Les naufrageurs, ce sont ces pirates de terre qui allument des feux sur les côtes pour attirer les navires sur des écueils où ils se brisent, et qui recueillent ensuite les dépouilles et les épaves du sinistre. La vie sociale a aussi ses naufrageurs et ses naufrages, d'honneur, de talent et de richesse; ce sont ceux-là que raconte le roman dont la publication a lieu dans le *Rappel*.

L'auteur, qu'on reconnaîtra sans peine à son esprit, à sa verve, à sa flamme, a cette fois saisi sur le vif et pénétré à fond les mœurs et les vices des dernières années de l'empire. Nous croyons que *Les Naufrageurs* auront un grand succès et un grand effet. Le livre, en même temps que l'ironie amère et supérieure, a l'intérêt poignant et profond. On n'avait pas, depuis Balzac, amalgamé et fondu avec plus d'éclat et de réalité la comédie et le drame de la vie parisienne contemporaine.

Étrennes 1874
MAROQUINERIE EXTRA RICHE
Sacs et Nécessaires
49, RUE DE LYON, 49
Étrennes 1874
CRISTAUX ET PORCELAINES
Montés sur Bronze
DUC
Étrennes 1874
BRONZES D'ART
Articles de Chine
49, RUE DE LYON, 49
Sculptures et Fantaisies
PIPES ÉCUME DE MER
Étrennes 1874

FAIENCES D'ART
de Gien, Nevers, Nancy, 11, avenue du Parc.

MACHINES A COUDRE
La meilleure couseuse du monde est la nouvelle machine
L'UNIVERSELLE AMÉRICAINE
propriété exclusive de la maison BLACHE et Cie. — Pour 25 francs on devient propriétaire de cette machine INCOMPARABLE, ou d'une machine Elias Howe, Hurtu, Singer, Berthier, Peugeot, Wheeler et Wilson, Silencieuse, etc.
N'achetez pas de machine à coudre sans visiter les magasins BLACHE et Cie, ancienne maison A. B. Howe, 44, *place de Lyon*, et *rue Childebert* (ancienne place Impérial), Lyon.
N. B. — Leçons données à domicile par Mmes J.-P. Mollière et Blache. 979

Maisons Recommandées

Chapellerie
RIVIER sœurs, rue Centrale, 43, et rue de l'Hôtel-de-Ville, 86.

Chaussures
Maison SIMIAN, *aux Médailles*, rue de l'Hôtel-de-Ville, 74.

Machines à Coudre
BLACHE et Ce, place de Lyon, 44, angle de la rue Childebert. Leçons données par Mmes J.-P. Mollière et Blache.

Ganterie
AU GANT DE SUÈDE, *rue de Bourbon*, 16, mercerie, chemises sur mesure, bon goût et bon marché.

A CEDER à Lyon la moitié d'une DIRECTION d'Assurances à primes fixes contre l'incendie. — Beau portefeuille. — Excellentes remises. — Traité ferme. — Adresser les demandes aux initiales B. P., poste restante à Lyon. 225

IMP. H. STORCK, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, 78.

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me RUBY, avoué à Lyon, rue Centrale, 31.

Succession à titres irréguliers

Conformément aux dispositions de l'article 770 du code civil, il est donné avis que madame Françoise Pardon, veuve de monsieur François-Benoit Lémonon, propriétaire, demeurant à Lyon, passage d'Igre, après avoir fait procéder, suivant procès-verbal dressé par Me Ressicaud, notaire à Caluire, sous sa date enregistré, à l'inventaire de tous les biens meubles et immeubles dépendant de la succession de monsieur François-Benoit Lémonon, son mari, en son vivant propriétaire et jardinier à Lyon, où il demeurait, passage d'Igre, et où il est décédé, le dix-neuf décembre mil huit cent soixante et onze, sans laisser aucun héritier connu au degré successible, a, par requête, présentée au greffe du tribunal civil de Lyon, formé sa demande afin d'être envoyée en possession de la succession dudit François-Benoit Lémonon, qu'un jugement rendu par le tribunal civil de Lyon, chambre du conseil, à la date du quinze juillet mil huit cent soixante-douze, enregistré et expédié, a donné acte à ladite dame de sa demande d'envoi en possession, et à réservé à statuer jusqu'à l'accomplissement des formalités et publication exigées par la loi.

Pour extrait :
2296 A. RUBY.

Etude de Me RUBY, avoué à Lyon, rue Centrale, 31.

Succession à titre irrégulier

Il est donné avis que par un jugement du tribunal civil de Lyon, chambre du conseil, en date du trente septembre mil huit cent soixante-onze, enregistré et expédié, madame Jeannette Merle, dite Guéron, épouse assistée et autorisée de monsieur Jean-Claude Sauge, cordonnier, avec lequel elle demeure à Lyon, place du Gouvernement, 3, admise au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du bureau de Lyon, du quatorze juin mil huit cent soixante-onze, en sa qualité de légataire universelle de madame Marie Vulliermet, a été autorisée à remplir les formalités prescrites par les articles 769, 770, 771 du code civil, pour se faire envoyer en possession de la succession de monsieur François Collin, décédé à Marseille, le dix novembre mil huit cent cinquante et un, mais domicilié à Lyon.

Les héritiers de ce dernier, s'il y en a, sont prévenus qu'après trois ans expirés, la femme Sauge sera mise en possession des biens de cette succession.

Pour extrait :
A. RUBY.

Etude de Me COTTET, huissier, rue de Lyon, 50.

Troisième publication.

Le lundi vingt-neuf décembre courant, à onze heures du matin, il sera procédé, rue Dunoir, 61, à la vente des matériaux à provenir de la démolition de la construction dite baraque, sise audit lieu. 2293

GUÉRISON RADICALE et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les **Capsules Quet.**
Traitement facile à suivre en secret, même en voyage.— **Injection Quet**, hygiénique, préservatrice, d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.
S'adr. à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5. 112

UN HOMME de 40 ans, célibataire, pouvant donner de bons renseignements, désire trouver un emploi dans les écritures.
S'adresser au bureau du journal,

VIEUX JOURNAUX A VENDRE aux bureaux du « *Journal de Lyon,* » rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

MAISON SPÉCIALE
pour l'Orfèvrerie de table
Métal extra blanc argenté et non argenté, tels que : Couverts, Plats, Plateaux, Cafetières, Huiliers, Réchauds, etc.
Dorure et argenture sur tous métaux.
C. DUTRION
ATELIERS & MAGASINS RÉUNIS
29, *Cours Lafayette*, 29
GROS ET DÉTAIL LYON (BROTTEAUX) PRIX DE FABRIQUE
Tout acheteur est admis à voir faire le travail et à vérifier lui-même le poids d'argent appliqué.

POMMADE AU GOUDRON infaillible contre les pellicules, les rougeurs, les démangeaisons de la peau. Elle a le mérite d'arrêter la chûte des cheveux. — Préparée par ASTIER, parfumeur à Paris. — Prix du flacon : 2 fr. — Se trouve chez tous les parfumeurs et chez M. DUCLOS, rue St-Marcel, 19

Changement de domicile
DE LA SUCCURSALE DE LA
MAISON FICHET DE PARIS
A LYON
AUTREFOIS RUE D'ALGÉRIE, 10,
ACTUELLEMENT
PLACE DE LA BOURSE 2,
Coffres-forts incombustibles avec blindages aciérés contre le vol. Coffres-forts-Meubles, Serrures de sûreté en tous genres.
Première récompense de Vienne (Autriche),
24 MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR. 2258

(Etrennes 1874) En vente à l'Administration, 112, rue Richelieu, Paris (Etrennes 1874)
L'Exposition Universelle de Vienne, illustrée
Organe officiel de la Commission Royale de Hongrie (Autriche)
Magnifique publication formant un splendide volume relié et doré sur tranches, comprenant 640 pages avec 350 gravures sur bois dues aux premiers artistes.
Prix pour Paris : Relié, 18 fr. ; Broché, 14 fr. — Prix pour les départements : Relié, 21 fr. ; Broché, 17 fr.

Revue scientifique

SOMMAIRE DU NUMÉRO 25 (20 DÉCEMBRE 1873).

HERBERT SPENCER : La science sociale. — BOUCHARDAT : Hygiène des hôpitaux, encombrement nosocomial. — Le nouvel Hôtel-Dieu. — Les opérés. — Résumé des travaux faits dans les observatoires d'Angleterre pendant l'année 1872. — Bulletin des Sociétés savantes. — J. GIRARDIN : Leçons de chimie élémentaire appliquées aux arts industriels. — Chronique scientifique.

Revue politique et littéraire

SOMMAIRE DU NUMÉRO 25 (20 DÉCEMBRE 1873).

ANATOLE DUNOYER : Les projets de loi de la droite. — EUGÈNE DESPOIS : La littérature sous le second empire, *Prosper Mérimée.* — LÉNIENT : L'hôtel de Rambouillet. — CARO : Idée générale de l'évolution. — La condamnation du maréchal Bazaine appréciée par la presse étrangère. — Causerie littéraire. — Bulletin.

(*On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole-de-Médecine, à Paris.*)

Chaque journal.	Paris.......	Six mois : 12 fr.	— Un an : 20 fr.
	Départements	— 15 »	— 25 »
Les deux journaux réunis.	Paris........	Six mois : 20 »	— Un an : 36 »
	Départements	— 25 »	— 42 »

Prix du numéro : 50 centimes.

LIVRES ILLUSTRÉS richement reliés, à vendre aux enchères, salle des ventes, quai de l'Hôpital, nº 22. Samedi 27 décembre 1873, à 6 heures 3/4 du soir, histoires, ouvrages et romans classiques. On vendra également un joli corps de bibliothèque, un tableau de Baron, gravures, bronze, etc.
EXPOSITION les jours de vente de 1 heure à 3 heures.
Voir les affiches et catalogue librairie Brun, rue du Plat, nº 13. 2295

EAU TONIQUE
— ANTIPELLICVLAIRE —
DICQUEMARRE aîné, chimiste, ROUEN
Active la pousse des cheveux.
Empêche leur décoloration.
Détruit les pellicules.
PRIX DU FLACON : 3 FR.
Se trouve à Lyon : chez Kock, parfumeur, rue de Lyon. — Briand, coiffeur, rue de l'Hôtel-de-Ville. — Berle, coiffeur, rue de Lyon. — Berthier, coiffeur place des Terreaux. — Garcin, coiffeur, rue Centrale. — Ve Tirel, rue de Lyon. — Vente en gros, Briau, rue Bât-d'Argent, 3, et chez tous les principaux coiffeurs et parfumeurs.

AGENCE DES MESSAGERIES MARITIMES
ET DES MESSAGERIES NATIONALES
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

DÉPARTS *du Lundi 22 Décembre au Lundi 29 Décembre* 1873

Jeudi	25 déc. midi.	Pour Alexandrie (Bombay)	NIÉMEN, cap. Bourdillat.
Vendredi	26 » midi.	Pour Palerme, Messine, Syra, Smyrne et la Syrie..............	TANAIS, cap. Coulonne.
Samedi	27 » 5 h. s.	Pour Alger (et Oran par chemin de fer).	MŒRIS, c. Reynier.
Samedi	27 déc. 5 h. s.	Pour le Pirée, Constantinople et la Mer Noire..............	LABOURDONNAIS, cap. Martin.
Dimanche	27 » 8 h. m.	Pour Londres..................	INDUS, cap. Rival.
Dimanche	4 janv. 9 h. m.	Pour Gênes, Messine, Volo, Salonique et Constantinople..........	DELTA, cap. Ozun.
Dimanche	4 » 10 h. m.	Indes, Cochinchine, Chine et Japon.....	PEI-HO, C. Mélizan, l. d. v.
Dimanche	18 » 10 h. m.	Indes, Cochinchine, Chine, Japon, La Réunion et Maurice..............	MEIKONG, cap. Foache.

DÉPART DE BORDEAUX

Lundi	5 janvier	Sénégal, Brésil et la Plata............	SÉNÉGAL, cap. Rousseau, l.d.v.
Mardi	20 janvier.....	Sénégal, Brésil et la Plata............	ERYMANTHE, cap. Jacques.

SERVICES COMBINÉS AVEC LA COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

Mercredi	24 déc. 5 h. s.	Pour Oran directement, et par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger..............	MITIDJA, capitaine Heurst.
Jeudi	25 » 5 h. s.	Pour Alger, Bougie et Djidgelli........	ALGER, cap. Pécoul.
Vendredi	26 » 5 h. s.	Pour Philippeville et Bône............	OASIS, capitaine Autié.

Les Messageries Nationales acceptent, en outre, les marchandises pour Messine, Catane, Tunis, Dellys, Bougie, Djidgelly et pour toute destination quelconque desservie viâ Marseille par vapeur ou par voilier.
Pour passage et renseignements, s'adresser aux bureaux de l'Agence, place des Terreaux, 7.

MAL DE DENTS Les GOUTTES JAPONAISES de MATHEY-CAYLUS guérissent à l'instant le MAL de DENTS le plus violent et en empêchent le retour en détruisant la CARIE. — Prix : 2 fr. 50.
NÉVRALGIES CALMÉES et GUÉRIES par les PILULES du Dr MOUSSETTE, 3 fr.
Gros : 14, rue Racine, Paris. — Détail : 10, carrefour de l'Odéon et dans les Pharmacies de la Province. 1761

JOURNAL DE LYON On reçoit les ANNONCES et les ABONNEMENTS, rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

DÉPURATIF DU SANG
DE TOUS les remèdes préconisés et employés pour *purifier le sang* et le *régénérer*, il n'en est pas de plus souverain que le **Rob-Végétal-Savaresi**, il remplace avec avantage l'huile de foie de morue peu agréable au goût et à l'odorat, les pilules, sirops ou essences de salsepareille, ainsi que les préparations à base *d'iode*, d'or ou de *mercure*.
Expéditions par correspondance.
S'ad. à M. TOUSSAINT, chimiste, pharmacien de 1re classe. **Rue Pizay, 12**, au 1er étage, *Près de l'Hôtel-de-Ville*, A LYON

Bronchites, Grippes, Toux sèches, Catarrhes, Rhumes.
1,25
CODÉINE-TOLU DU Dr ZED
22, r. Drouot PARIS
Dans les Pharmacies.
2118

GRAND ET PETIT APPARTEMENTS A LOUER meublés ou non meublés.
MAISON DE CAMPAGNE A VENDRE. — Prix : 9,000 francs.
Pour renseignements, s'adresser rue Sala, 3, au 1er au dessus de l'entresol.

Névralgies et Migraines
PILULES ET LOTIONS
ANTI-NÉVRALGIQUES
De BARNOUD, pharmacien
3, rue de Lyon, 3
LYON
Spécialement recommandées dans les *névralgies*, les *migraines* et les *douleurs nerveuses* même les plus anciennes et les plus violentes.
A LA MÊME PHARMACIE
Dépôt des spécialités françaises et étrangères. 9

PARFUMERIE ANGLAISES FORMULES du Dr SMITHSON. — Eau d'Oppoponax, Eau de toilette, Eaux diverses : Verveine, Lavande, de Cologne et Eau de foin. — Prix, 1 fr. — 15, rue Gasparin, Lyon, Parfumerie L. HERVÉ, et chez tous les Marchands de Parfumerie.

PHOTOGRAPHIE 2, rue des Archers, A. BERNOUD angle de la rue St-Dominique, Diplôme de MÉRITE à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE VIENNE

BOURSE DE PARIS — Lundi 22 Décembre (de midi à 3 h. 1/2)

RENTES ET ACTIONS AU COMPTANT ET A TERME		Précéd. clôture.	Dernier cours
3 0/0..........................	cpt	58 25	58 20
3 jouissance janvier.........	31	58 37	58 20
5 0/0 Empr. j. août.........	cpt	93 25	93 20
5 jouiss. nov..............	31	93 40	93 25
5 0/0 Empr. 1872, 14 f. 50 p.	cpt	93 30	93 22
5 jouiss. 16 août...........	31	93 75	93 32
4/12 0/0 j. 22 sept..........	cpt	83 75	83 90
Banque de France..........	cpt	4390 ..	2380 ..
Comptoir d'escompte........	cpt	552 50	560 ..
500 f. j. février..........	31	... ..	... .
Crédit agricole.............	cpt	455 ..	453 75
Crédit foncier..............	cpt	820 ..	817 55
500 fr.— 250 fr. p........	31	820 ..	820 .
Société générale alg........	cpt	470 ..	467 50
Créd. indust. 500 fr.— 125 fr.	31	643 75	643 75
Crédit mobilier.............	cpt	322 50	320 ..
500 fr. j..................	31	321 25	320 ..
Société de Dépôts. j. nov...	cpt	... ..	550 .
Société générale...........	cpt	532 50	540 ..
500 fr. — 250 fr. p.......	31	537 50	538 75
Crédit lyonnais............	cpt	... .	... .
500 fr.—250 f. p. j. janv.	31	... ..	... ..
Est.......................	cpt	492 50	495 75
500 fr. j. nov...........	31	393 75	493 75
Paris-Lyon-Méditerran	cpt	885 ..	883 75
500 fr. j. novembre	31	888 75	885 ..
Midi......................	cpt	615 ..	618 75
500 fr. j. juillet.........	31	... .	615 .
Nord......................	cpt	1037 50	1037 50
400 fr. j. juillet........	31	... ..	... ..
Orléans...................	cpt	830 ..	828 75
500 fr. j. octobre.......	31	... ..	832 50
Ouest....................	cpt	525 ..	517 50
500 fr. j. octobre.......	31	... ..	... ..
Gaz......................	cpt	711 25	712 50
250 j. octobre..........	31	... ..	713 50
Ce transatlantique.........	cpt	277 50	280 50
500 fr. j. juillet.......	31	280	278 75
Canal de Suez............	cpt	428 75	423 75
500 fr. j. janvier.......	31	428 75	526 25
Suez. — Délégations.......	cpt	407 50	408 75
Espagne 3 0/0 extérieur....	cpt	17 3/3	17 5/0
Jouissance juillet........	31	.../.	.../.
Etats-Unis 5 0/0..........	cpt	105 ./.	104 1/2
Jouissance novembre...	31	.../.	.../
Italien 5 0/0.............	cpt	61 65	61 90
Jouissance janv.......	31	61 95	61 95
Dette turque 5 0/0........	cpt	47 60	47 50
Crédit foncier d'Autriche...	cpt	525 ..	523 75
500 fr. jouiss. janvier...	31	525 ..	523 75
Crédit mob. espagnol.......	cpt	357 50	360 ..
500 fr. j. janvier.......	31	357 50	357 50
Autrichiens..............	cpt	757 50	757 50
500 fr. j. janvier.......	31	757 50	758 75
Autrichiens nouveaux......	31	... ..	... .
500 f. 200 f. p. j. janvier.	cpt	... ..	... ..
Sud-Autrichien-Lombard ..	cpt	375 ..	... ..
500 fr. jouiss. nov......	31	375 ..	376 25
Nord de l'Espagne........	cpt	70 ..	72 ..
500 fr. — J. janv. 1865.	31	.. ..	.. ..
Romain, — J. oct. 1865.....	31	90 ..	68 75

OBLIGATIONS	Précéd. clôture.	Dernier cours
Trésor, r. 500 int. 20 fr. j. janvier.	... .	410 ..
Seine, r. 225 fr. int. 9 fr. id.	215 ..	215 ..
Ville de Paris 1855-60 r. 500 j. sept.	418 75	418 75
V. de Paris 1865 r. 500, 325 f. j. août.	443 50	443 50
V. de Paris 1869 r. 400 j. janv.	289 50	290 ..
V. de Paris 1871 3 0/0 r. 400 j. janv.	255 75	255 75
Ville de Bordeaux, int. 3 fr. nov.	81 25	81 50
Ville de Lille 1860 — avril.	91 ..	89 25
id. id. 1868 — janv.	.. .	85 ..
Ville de Roubaix..............	36 50	36 50
V. de Bruxelles 1862, int. 3 fr. mars	... ..	... ..
V. de Bruxelles 1868, id. janv.	.. ..	.. ..
Foncières 4 0/0 ..... j. novem.	445 ..	440 ..
id. id. 10e...... id.	89 .	87 .
id. id. 1863..... id.	425 ..	422 50
id. 3 0/0........ id.	412 50	410 ..
id. 10e......... id.	85	88 ..
Communales.......... mai.	332 50	333 75
id. 5e .... id.	67 ..	67 50
Algér. 6 0/0 r. à 150 f. j. août.	107 ..	107 .
id. 5 0/0............ juin.	411 25	411 25
Foncier colonial 5 0/0 r. 500 fr..	... ..	... ..
— 6 0/0 r. 600 fr..	... ..	342 50
R. à 1250 f. — Orléans 1843, 4 0/0. janvier.	1020 ..	... ..
Rouen 47-49, 5 0/0. juin.	... ..	... ..
Havre 1854, 5 0/0.. septem.	... ..	... ..
Lyon 1852-54, 5 0/0. octobre	... .	990 ..
Ouest 1852-54, 5 0/0 janvier.	... ..	952 5
Est 5 0/0, r. à 650 fr.... juin.	437 50	435 .
625 f. — Bâle 5 0/0, g. p. l'Et. janvier.	... ..	... ..
Médit. 5 0/0 g. p. l'Et octobre.	475 .	475 .
Bourbonnais .... janvier.	286 25	283 75
Remboursables à 500 fr. — Intérêts, 15 fr. — Médit. 1852-55, gar id.	... ..	294 ..
Nord.............. id.	287 25	287 25
Orléans............ id.	284 ..	284 ..
Victor-Emman. gar. octobre.	272 50	272 50
Grand-Central..... janvier.	282 ..	284 .
Genève 1855....... id.	... ..	277 50
Genève 1857....... id.	275 ..	272 50
Lyon 3 0/0........ octobre.	279 ..	280
Lyon fusion .... janvier.	281 50	281 25
Lyon 1866 .... octobre.	269 ..	269 25
Ouest, g. p. l'Etat.. id.	276 50	276 50
Midi, g. p. l'Etat... id.	... ..	277 50
Est, g. p. l'Etat... id.	269 75	270 .
Ardenn. g. p. l'Etat janvier.	276 25	276 .
Dauphiné, g. p. l'Et. id.	278 25	280 .
Charentes......... id.	251 50	252 50
Vendée........... id.	228 75	228 ..
Romains .... juillet.	168 ..	167 .
Saragosse......... id.	203 75	203 .
Pampelune........ avril.	... ..	... .
Nord de l'Espagne . octobre.	175 ..	177 ..
id. rev. var. oct. 71	95 ..	... ..
Portugais .... janvier.	218 ..	217 50
Eaux, int. 15 fr. r. à 500 fr......	... ..	...
Gaz parisien, int. 25 fr..........	438 75	436 25
Trasatlant., int. 25 fr. 500 fr....	... ..	401 25
Suez, int. 25 fr. r. à 500 fr......	450 ..	449 50
Tabacs d'Italie, int. 27 fr. 50....	480 ..	480 .
Foncier suisse 5 0/0...........	.. ..	... ..

BOURSE DE LYON — Lundi 22 Décembre (de 11 heures à midi 1/2)

RENTES ET ACTIONS	Au comptant	A TERME Pr Cours	Plus haut	Plus bas	Dr cours
3 0/0	58 25	58 30	.. ..	.. ..	... ..
3 Coupures.....	58 35	d 10	... ..	d 50	... ..
Porteur.....	.. ..	d 5	... ..	d ..	... ..
5 0/0 lib. 1871.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
5 Coupures....	.. ..	d 25	... ..	d 50	... ..
5 0/0 Emp. 1872	93 20	93 40	93 45	93 35	93 42
5 Coupures....	.. ..	d 10	93 75	d 25	... ..
Libérées....	.. ..	d 25	93 80	d 50	... ..
4 1/2........	.. ..	... ..	... ..	... ..	... ..
4 Ob. Trés. 6 0/0	512 ..	d ..	... ..	d 10	... ..
Italien.........	.. ..	62 ..	62 10	.. ..	.. ..
Coup. 1000.....	.. ..	d 10	... ..	d 50	... ..
— 100-50....	61 80	d 50	61 85	d 1	... ..
Ob. ville de Paris	255 50	... ..	... ..	... ..	... ..
— 250 f. p.	... ..	d 5		d 10	... ..
Bs de liq. 5 0/0 net	... ..	d 5	... ..	d 10	... ..
remb. 500, g. Etat	452 50	452 50	... ..	... ..	... ..
		d ..	... ..	d 10	... ..
Crédit mobilier.	... ..	325 ..	... ..	... ..	... ..
— Lyonnais.	653 ..	653 ..	... ..	... ..	... ..
		d 5	... ..	d 10	... ..
Chem. fer Orléa.	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
		d 5	... ..	d 10	... ..
Paris-Lyon-Mé.	888 ..	... ..	... ..	... ..	... ..
		d 5	... ..	d 10	... ..
Société Autrich.	760 ..	760 ..	... ..	... ..	... ..
		d 5	... ..	d 10	... ..
Lombards-Vénit	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
		d 5	... ..	d 10	... ..
Mobilier Espagn.	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
		d 5	... ..	d 10	... ..
Canal Suez.....	427 ..	428 ..	... ..	... ..	... ..
		d 5	432 ..	d 10	... ..
Délégations.....	405 ..	... ..	... ..	... ..	... ..
		d 5	... ..	d 10	... ..

PRIMES POUR LA LIQUIDATION PROCHAINE					Reports.
3 0/0........	d 1	d 25	d 50	d 1	... ..
5 0/0........	au 15	.. ..	... ..	... ..	... ..
— 1872.....	... ..	.. ..	... ..	... ..	... ..
au 15	... ..	.. ..	... ..	... ..	... ..
Italien.......	... ..	... ..	62 65	... ..	... ..
	d 5	d 10	... ..	... ..	... ..
Obl. Trésor.....	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Crédit Mobilier..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
— Lyonnais.	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Ch. fer Orléans..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Paris-Lyon-Méd	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Autrichien.....	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Sud Lombard...	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Mobilier espag..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Canal Suez.....	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..

ACTIONS	Dr Prix.
Gaz	
Lyon....................	.... ..
Guillotière...............	.... ..
Trois villes du Midi........	... ..
Saint-Etienne.............	... ..
Vérone..................	... ..
Florence................	... ..
Dijon..................	... ..
Bayonne................	... ..
Tarare.................	... ..
Limoges................	... ..
Clermont...............	... ..
Usines à Gaz réunies.......	... ..
Du Puy.................	... ..
Fonderies	
Fond. et Forg. de Terre-Noi. la Voulte et Bességes...	480 ..
De l'Horme..............	... ..
De Pont-Evêque...........	... ..
Du Creusot..............	... ..
H. F.., For. et Aciéries de la mar. et des ch. de fer anc..	537. 50
Id. nouv............	... ..
De Fourchambault........	... ..
H. F. de Franche-Comté...	230 ..
Forg. de C. et Commentry..	800 ..
Aciéries et F. de Firminy..	... ..
H. F. de Givors..........	... ..
Aciéries de Saint-Etienne.	... ..
Mines	
De la Loire..............	355 ..
De Montrambert...........	532 50
De Saint-Etienne.........	350 ..
De Rive-de-Gier..........	153 50
Roche-la-M. et Firminy....	... ..
Banques	
De France...............	... ..
Comptoir lyonnais.........	... ..
De Crédit lyonnais........	... ..
Comptoir d'esc. Collet et Ce	... ..
Soc. lyonnaise de dépôts et comptes courants, 125 fr. p.	... ..
Crédit foncier suisse......	... ..
Crédit foncier d'Autriche..	... ..
Bateaux	
Comp. générale de navigat.	... ..
Comp. des Grappins.......	... ..
Comp. de navigation mixte.	... ..
Comp. des Bateaux-Omnib.	... ..
Diverses	
Omnium.................	... ..
Rue de Lyon.............	505 ..
Rue de la Bourse.........	... ..
Comp. générale des Eaux ..	378 75
Omnibus de Lyon, 90 p....	... ..
Dombes et Sud-Est, 250 p.	... ..
Comp. des Abattoirs......	... ..
Verreries de la Loire et du Rhône..............	... ..
Croix-Rousse............	... ..
Ban-Lafaverge...........	... ..

OBLIGATIONS	Dr Prix.
Ville de Lyon 1854-56......	... ..
Ville de Lyon 1859........	... ..
Ville de Lyon 1865-67.....	440 ..
Ville de Lyon 1870.......	430 ..
Ville de Lyon 1871.......	... ..
Ville de Lyon 1872 n. lib.	... ..
Ville de Lyon 1872 lib...	... ..
Département du Rhône....	... ..
Ville de Paris 1865.......	... ..
Ville de Paris 1869.......	... ..
Ville de Paris 1872. lib...	... ..
De la Loire..............	... ..
Rhône-et-Loire 4 0/0.....	... ..
Rhône-et-Loire 3 0/0.....	292 50
Paris à Orléans 3 0/0.....	282 50
Paris-Lyon-Méd. j. janvier	281 ..
— — j. octobre.	269 50
Paris-Lyon 5 0/0.........	... ..
Méditerranée 3 0/0.......	... ..
Midi..................	279 50
Croix-Rousse............	... ..
Dombes, Sud-Est.........	338 ..
— Bons 160 p.......	466 25
— — lib..........	... ..
Victor-Emmanuel, 63......	176 ..
Bons Lomb., r. 1873.......	... ..
— — r. 1872-1874..	... ..
— — r. 1877......	... ..
— — r. 1878......	... ..
Lombards 3 0/0..........	253 ..
— nouv..........	249 ..
Chemins de fer romains...	... ..
Saragosse...............	204 75
Nord de l'Esp. priorité.....	175 ..
— — revenu varia	... ..
Portugaises..............	220 ..
Rue de Lyon 1856.........	... ..
Rue de Lyon 1862.........	... ..
Terre-Noire 5 0/0........	... ..
Terre-Noire 6 0/0........	... ..
Firminy................	... ..
Fonderies de l'Horme 5 0/0.	... ..
Fonderies de l'Horme 3 0/0.	... ..
Commentry 3 0/0.........	... ..
Fourchambault, 1e s.......	... ..
Fonderies du Creusot......	... ..
Aciéries de la Marine......	... ..
Herné-Bockum...........	... ..
Comp. générale des Eaux..	... ..
Comp. gén. des Eaux 5 0/0.	... ..
Gaz de Lyon 6 0/0........	... ..
Gaz de Lyon 5 0/0........	... ..
Domaniale (Autriche)......	... ..
Emprunt Ottoman 1863.....	... ..
— — 1869. g. c.	296 ..
— Honduras.......	... ..
Suez 5 0/0..............	451 25
— Bs trentenaires.......	... ..
Autrichiennes anciennes...	... ..
— nouvelles...	... ..
C. F. Suisse.............	... ..

BULLETIN FINANCIER

Lyon, le 22 décembre 1873.

Les haussiers continuent à peloter en attendant partie. Quand commencera la partie? voilà ce que demande la galerie. Sera-ce en janvier, ou bien contre l'attente générale n'y aura-t-il pas grande partie de jouée? Cela dépendra de la manière dont se passera la prochaine liquidation; si elle est facile, si les reports se détendent, si les millions de l'épargne arrivent promptement à la rescousse, les haussiers « honnêtes et modérés », comme les qualifie le bulletinier des « *Débats* », considéreront sans doute le cours de 95 et pourront s'y maintenir.

Il faut dire que ce cours de 95 n'aura du reste rien d'extravagant. L'acheteur qui voudra rester acheteur à la fin de ce mois devra payer un report qui s'établira sans doute autour de 0.50; l'emprunt qui vaut en ce moment 93.40 environ, reviendra donc au reporté à peu près à 93.95, passé partout; donc une hausse de 1 point dans un mois comme celui de janvier, cela pourra bien se voir.

Ceci dit, nous ajouterons que s'il fait mauvais prédire le temps qu'il fera demain il est encore bien moins sûr de pronostiquer ce que la Bourse, elle, fera en janvier. Ceux qui vivront verront!

Ici, aujourd'hui, le 3 0/0 valait 58.30, le 5 0/0 1871 93.35 et l'emprunt a oscillé entre 93.35 et 94.45 pour finir fin courant, entre 93.95 et 94.05 pour fin janvier. Le marché des primes était à peu près nul.

Ceux qui ont de l'argent en mains profitent largement de la faiblesse des cours des bons de liquidation 5 0/0.

Ils savent que cette faiblesse ne vient que de ce que le tirage du 20 a été fait et du moment de serrée dans lequel nous serons pendant quelques jours encore. Aussi à 452.50 la valeur était-elle fort demandée.

Le 5 0/0 italien se relève, 62 et 62.10 pour fin courant, 62.10 et 62.22 1/2 pour le 15 prochain. Il parait que les « *affidavit* » de M. Minghetti ne seront pas prêts pour la fin du mois et que cette fois-ci encore les porteurs de 5 0/0 italien seront payés sans être tenus de produire leur passeport.

Sur les Autrichiens, grande fermeté, 760, mais peu de transactions ; Lombards sans cotes ; Suez domandés à 425.78; Crédit mobilier moins mauvais de 324 à 325, le Crédit lyonnais avait un marché à 653.75.

Au comptant, on fait du Terrenoire à 480, des Petin-Gaudet à 537-50, de Franche-Comté de 227.50 à 230, des Châtillon-Commentry à 800. La Rue de Lyon est ferme à 505, et la Cie des Eaux de 376 à 378.

On cote la Loire 355, Saint-Etienne 350; Rive-de-Gier 153 50. Montrambert se démène entre 538 et 530.

Les prix des obligations sont un peu plus lourds.
Or, pair.
Ecus, offerts à perte.
Londres, 25.28 à 25.34.
Suisse, 5/8 à 1/2 0/0 perte.
Italie, 13 1/2 à 14 0/0 perte.

GERVAIS.

Vu par nous maire du deuxième arrondissement de Lyon, pour la légalisation de la signature ci-contre. *Lyon, le*